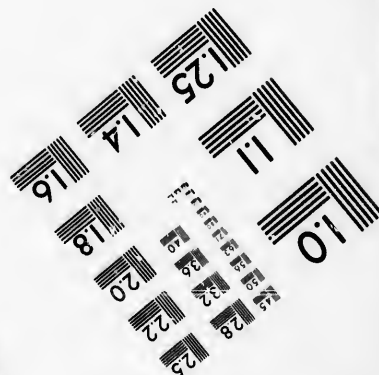
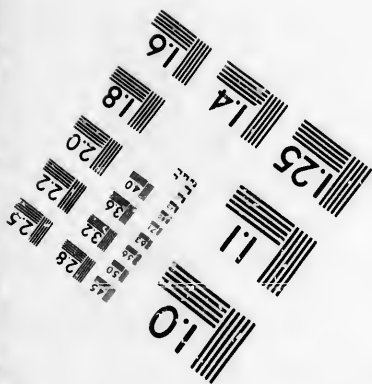
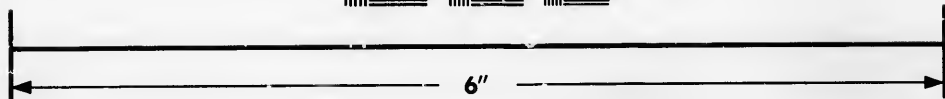
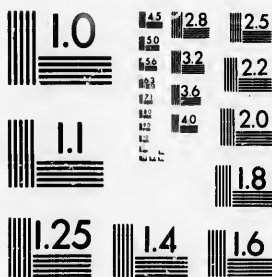


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

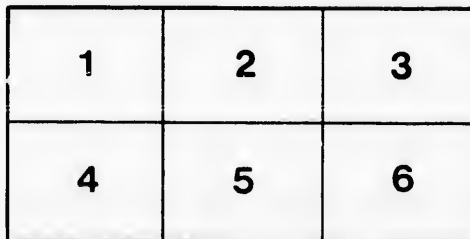
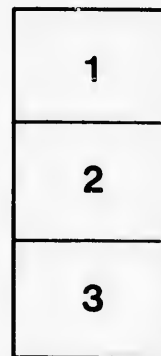
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
to

pelure,
n à

284

Politique, 11-76

L'AGRICULTURE

— ET LES —

PARTIS POLITIQUES



Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université
Québec 4, QU.

Discours de MM. G. M. DECHÈNE, député de L'Islet,
et N. BERNATCHEZ, député de Montmagny,
prononcés à l'Assemblée Législative
de Québec.

v. p. 21



SÉANCES DU 26 NOVEMBRE ET DU 3 DÉCEMBRE.



M. G. M. DESCHÈNE,

*Député du comté de l'Islet à la
Législature.*

DISCOURS

DE

M. G. M. DECHENE

*En réponse à l'honorable Louis Beaubien, Commissaire de
l'Agriculture, sur motion pour comité des subsides.*

Séance du 26 novembre 1895.

M. l'Orateur,

Tous les ans, à pareille époque, l'Honorable Commissaire de l'Agriculture entreprend de nous faire un cours sur l'art agricole, avec force compliments à son adresse et celle du gouvernement actuel,

Loin de moi l'intention de chercher à arrêter la verve lyrique de mon honorable ami, alors qu'il en est déjà au quatrième chant des Géorgiques ministérielles.

Il est une chose que le gouvernement actuel ne saurait nous reprocher avec justice : ce serait de l'avoir entravé dans ce qu'il appelle sa politique agricole, comme si le mot "agriculture" ne devait pas exclure celui de politique.

Les sommes d'argent qu'il nous a demandées, nous les avons votées, sans compter quelquefois même, sans exiger d'explications, toujours avec l'enthousiasme que provoque cette cause, chère au cœur de tous les représentants d'un peuple essentiellement agricole.

Cette libéralité, cet acquiescement si empressé, nous autorisent maintenant à demander au gouvernement des comptes d'autant plus sévères que nous avons été plus faciles et plus généreux.

La Presse conservatrice a voulu donner le change à l'opinion publique ; elle a voulu faire croire qu'en fait d'agriculture tout était à créer quand le gouvernement est arrivé à la tête des affaires, et qu'en moins de quatre ans il a

tout fait. Pourtant, M. l'Orateur, nous pouvons bien affirmer, à la lumière des faits, que jamais l'agriculture n'a attiré l'attention des gouvernements, jamais elle n'a reçu d'encouragement pratique comme aux temps qui se sont écoulés de 1887 à 1891. Jamais gouvernement n'a plus souhaité, plus fait, et plus exécuté pour l'agriculture que le gouvernement Mercier.

Les vantardises du gouvernement actuel n'empêcheront pas les faits d'exister, ni l'histoire de les constater.

Il est temps de réduire à ses justes proportions la légende que l'on veut accrédi- ter, que le gouvernement actuel est le régénérateur de l'agriculture, et l'Honorable Commissaire, le père nourricier de nos cultivateurs.

L'histoire impartiale a ses droits: elle exige un démenti formel aux faibles que l'on met en circulation concernant la politique agricole de notre grand ministère.

Cette politique dont ils sont si fiers, n'est qu'une pâle imitation de celle que nous voulions mettre à exécution. Tout ce qu'elle a de bon, d'avantageux, n'est que le fruit des semences que nous avons jetées en terre: la floraison de l'arbre planté par nous, arrosé par nous.

Bien heureux, serions nous, si l'inhabileté des jardiniers actuels n'avait pas compromis la croissance et la maturité du fruit lui-même.

Si l'on en croyait les organes ministériels le gouvernement aurait seul eu l'idée des cercles agricoles, du mérite agricole, de l'encouragement à l'industrie laitière. Tout cela serait sorti du cerveau de nos ministres:

LES CERCLES AGRICOLES

Or, ce qui est vrai, c'est que rien de cela ne leur est dû, qu'ils n'ont rien inventé, mais qu'ils cherchent à s'approprier le tout, avec une

honnêteté qui d'ailleurs ne figure que sur leur étiquette. L'idée des cercles agricoles n'est pas une idée nouvelle; elle existait bien avant le gouvernement actuel. Ces cercles existaient en France de longues années avant le gouvernement actuel. Il en existait dans la Province de Québec dès avant 1886, sans cependant qu'ils fussent régis par aucune loi spéciale. Quelques-uns ont même été subventionnés.

Dès 1890 M. Bernatchez en sa qualité de président du comité de l'agriculture en proposait la formation.

En 1889 le gouvernement Mercier fit passer la loi 52 Vict., ch. 22 qui décré- tait que "le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser dans chaque district judiciaire de la Province la formation d'une société ayant pour but le développement de l'agriculture, l'amélioration des fabrications du beurre et du fromage, l'inspection des fromageries et beurreries et de tout ce qui s'y rapporte, sous le nom de "société agricole et laitière du district de:....." Puis venaient les clauses pourvoyant à la formation régulière de ces sociétés qui devaient être composées d'au moins vingt-cinq personnes et pouvoir acquérir des immeubles jusqu'au montant de cinq mille dollars.

En 1893, le gouvernement a inauguré, dans leur forme actuelle les cercles agricoles. Marchant absolument sur les traces du gouvernement Mercier, avec la différence toutefois que j'indiquerai tout à l'heure, il a copié jusqu'à la cédule de l'acte 52 Victoria, chap. 22, et sa cédule D est absolument la même quant à la forme et au fond.

Il faut vingt-cinq personnes pour former un cercle agricole, le mode de formation légale est le même. Mais le gouvernement voulait tout détruire de ce que ses prédécesseurs avaient fait. Il désirait effacer jusqu'à la trace de leur passage au pouvoir.

Les sociétés formées en vertu de la loi de 1889 avaient un plus vaste champ; elles embrassaient le district judiciaire tout entier, et tendaient à créer, entre les différents comtés qui le composaient, cette noble émulation qui engendre le progrès et la prospérité.

Elles avaient pour alliées puissantes nos vieilles sociétés d'agriculture, réorganisées, rajeunies, complètement transformées pour le mieux.

Les sociétés de district s'appuyaient sur elles et, en retour, leur auraient fourni les plus beaux éléments de leurs succès.

Les cercles agricoles ne sont que des sociétés de 1889 rapetisées, possédant tous les germes de dissensions, de rivalités mesquines, toutes les causes d'impuissances et de mortalité précoce!

La loi qui autorise leur formation décréte: "Un ou plusieurs cercles agricoles peuvent être formés dans toute division territoriale créée pour les fins de l'établissement des sociétés d'agriculture, et ces cercles jouissent de tous les avantages et privilèges de ces sociétés."

Comme dans toutes les choses du domaine de la discussion, plus vous rapetissez l'objet, plus vous ouvrez la porte grande aux mesquineries, aux personnalités et aux intérêts de clocher.

Les cercles agricoles ont couvert le même terrain que les sociétés d'agriculture, divisé leurs ressources, pris la plus grande partie des fonds qui auraient du leur être destinés, et considérablement entravé leur marche quand ils n'ont pas réussi à les arrêter complètement.

M. l'Orateur, dans bien des comtés nous avons le chagrin de constater que les sociétés d'agriculture, autrefois florissantes, sont disparues, ou ne donnent plus signe de vie. Leurs expositions magnifiques, instructives, créant une heureuse émulation, une féconde rivalité entre gens de dif-

férents endroits d'un même comté ont été remplacées par des assemblées presque occultes de cercles très peu nombreux, marchandant les graines de semences, ou délibérant sur le choix d'une herse ou d'un animal reproducteur à bon marché.

La loi originaire accordait à chaque cercle une allocation égale à deux fois le montant souscrit, sec. 1675 ii, 56. Vic. chap. 20. Cet appât d'une allocation considérable a, d'abord, produit un enthousiasme indescriptible pour cette création nouvelle.

On souscrivit des montants considérables avec l'espoir et la certitude de recevoir un montant double de celui versé. C'est alors que le gouvernement actuel s'est proclamé le sauveur de la Patrie, qu'il l'a proclamé sur tous les points du pays.

Il tenait dans ses mains des organisations paroissiales au moyen desquelles il croyait pouvoir atteindre l'électorat plus facilement et plus rapidement.

Il crut que le temps était venu de transformer en machine politique ce qui n'avait qu'un but agricole et public.

C'est à l'abri de ces cercles, et seulement à cet abri, que les ministres ont pu se montrer au peuple sans avoir à rendre compte de la violation de leurs promesses, de l'imposition de taxes iniques, de la commission de tous leurs scandales.

Mais les institutions qui ne sont fondées que pour couvrir les fautes et les turpitudes administratives sont bâties sur le sable.

Le gouvernement croyant affermie cette égide protectrice, après que l'ardeur de la prétendue création fut un tant soit peu calmée, commença à s'apercevoir que bien des cercles n'existaient que par l'appât de l'allocation, qu'ils n'avaient que tout juste le nombre des séances exigées par la loi pour n'en

pas être privés, que les conférences agricoles étaient données par n'importe qui, le premier venu qui consentait à exhiber son ignorance devant ses compatriotes rendus faciles par l'espoir de l'allocation qui ne pouvait être acquise sans cela.

Les conférenciers agricoles officiels furent institués, non pour répandre l'instruction, mais pour permettre de gagner plus aisément l'allocation promise.

L'enthousiasme était tel que le gouvernement crut pouvoir, sans le diminuer, commencer à serrer les cordons de la bourse, et en 1894 il fit passer l'amendement suivant : " Dans les cas de souscription plus élevée, nul montant de plus de deux piastres par membre ne peut être pris en considération dans la détermination du montant de l'allocation accordée en vertu de l'article 1675ii."

On réduisait du coup une grande partie des octrois.

Mais on fit plus. Le gouvernement crut qu'il dérogerait s'il ne profitait d'une affaire comme celle-là pour favoriser quelques amis. Aux cris de "Vive l'Agriculture" ; "Répandons la science agricole", il fit donc déclarer par le chap. 9 de 57 Vict. (1894) que tout membre d'un cercle est tenu de recevoir le journal d'agriculture dont les frais d'abonnement sont déduits de l'allocation provinciale payée aux cercles.

Le journal d'agriculture est imprimé par MM. Eusèbe Sénécal et Fils dont les tendres relations avec la *Minerve* et les chefs du grand parti tory sont plus connues qu'édifiantes. Ce leur assurait du coup le bénéfice de l'abonnement forcé, payé par le gouvernement à même les fonds votés pour les cercles, pour tous les membres de ces cercles.

Et c'est en vertu de cette clause inoffensive de la loi que MM. Eusèbe Sénécal & Cie ont reçu du gouvernement la somme de \$13,-

341.80, durant l'année qui s'est terminée le 30 juin dernier seulement.

L'allocation diminuant, la vogue des cercles en fit autant. Depuis quelque temps, on ne voit plus que les convocations régulières, les conférences strictement obligatoires données à des auditeurs se raréfiant tous les jours. Et quand ces cercles ne fonctionneront plus que mécaniquement qu'un grand nombre auront disparu même, on s'apercevra que le gouvernement a procédé comme les révolutionnaires qui détruisent tout avant de songer à édifier. Les sociétés d'agriculture seront mortes à jamais, et il ne restera rien pour les remplacer. Tout sera à recommencer. Et le désir et le besoin du gouvernement de faire de la politique avec l'agriculture n'aura engendré que des mécomptes et des ruines. Tandis que si on avait de bonne foi encouragé et développé l'application de la loi de 1889, on aurait des sociétés de districts puissantes, s'appuyant, sur des sociétés d'agricultures florissantes. Au lieu d'assemblées formant à peine quorum de cercles agricoles débilissants, nous aurions de grandes expositions régionales et de comté, donnant l'exemple aux cultivateurs qui veulent étudier les progrès accomplis par leurs égaux, souvent leurs inférieurs. Nous aurions une noble émulation stimulant le courage des uns, réveillant l'activité des autres.

Le gouvernement a semé des germes de mort sur son passage, en voulant faire de nos institutions agricoles de simples machines politiques. Que la responsabilité entière pèse sur ses épaules.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Le gouvernement a réclamé tout le mérite des progrès réalisés dans l'industrie laitière. Si on en croyait ses orateurs et ses organes,

les fromageries et beurreries n'existeraient pas si le coup d'état du 16 décembre n'avait porté le gouvernement actuel au pouvoir.

Il suffit pourtant d'ouvrir les comptes publics pour se convaincre du contraire.

Voici un état indiquant les sommes votées pour ces fins de 1887 à 1891.

30 juin 1888	
Association laitière de la Province de Québec.....	\$1,000 00
Beurreries et fromageries.....	2,000 00
30 juin 1889	
Beurreries et fromageries.....	5,000 00
Association laitière de 30 juin 1890.....	1,000 00
Beurreries et fromageries.....	5,000 00
Assoc. d'industrie laitière.....	1,000 00
30 juin 1891	
Beurreries et fromageries.....	5,000 00
Association d'industrie laitière.....	1,000 00
30 juin 1892	
Beurreries et fromageries.....	6,000 00
Association d'industrie laitière.....	1,500 00

On voit par ce tableau que le gouvernement Mercier avait porté dans trois ans, de \$2,000 à \$6,000 les sommes votées pour l'encouragement aux beurreries et fromageries qui existaient alors, dont le nombre et l'importance augmentaient tous les jours.

L'existence et la prospérité des beurries et fromageries avant 1892, est un fait de notoriété publique, dont personne ne peut contester l'entière vérité.

Le gouvernement actuel n'a fait que continuer l'œuvre de ses prédécesseurs et a recueilli le fruit de leurs labeurs.

Mais il a fait plus.

Les gouvernements précédents encourageaient toutes les branches de l'industrie agricole, faisaient toutes les dépenses nécessaires pour la création de nouveaux modes d'exploitation et de production.

Le gouvernement actuel, en ne dirigeant l'activité de nos cultivateur que sur un seul objet, la production du fromage et du beurre, a préparé les causes de ce qui nous arrive. Les produits de cet seule industrie encombrant le seul marché à sa disposition, ils subissent une baisse désespérante pour nos cultivateurs et ruineuse pour la cause que le gouvernement a sacrifiée à des triomphes passagers d'amour-propre.

LE MERITE AGRICOLE

Le mérite agricole et les concours régionaux sont dus à une loi du gouvernement Mercier passée en 1890.

Tout le monde se rappelle la grandiose démonstration qui eut lieu lors du couronnement officiel des premiers lauréats du concours pour le mérite agricole.

Les salles du Conseil Législatif, trop petites pour contenir la foule curieuse, de hauts dignitaires ecclésiastiques et civils, la magistrature, l'armée et l'élite de la société québécoise ; au dehors les clubs de raquette paradant, le feu d'artifice, les fanfares, tout contribuait à faire de cet événement le signal d'une ère nouvelle dans l'histoire de l'agriculture.

Le gouvernement actuel n'a pas osé toucher à cette création de ses prédécesseurs : il s'est contenté de la rapetisser. Et dans maintes circonstances, on a vu l'Honorable Commissaire arriver avec les médailles des heureux concurrents dans sa poche, et les distribuer entre chien et loup, comme honteux d'une mauvaise action.

L'œuvre des ponts en fer, les

octrois pour l'empierrement des chemins, les montants votés pour le rapatriement, les sommes énormes votées pour l'agriculture, la colonisation, les couvents et les collèges de campagne et, par dessus tout la création d'un ministère spécial d'agriculture et de colonisation témoignent de la constante attention du gouvernement Mercier pour la classe agricole.

COMPARAISON

Voilà ce que le gouvernement a trouvé en arrivant au pouvoir. Qu'a-t-il fait ? Au lieu de laisser à ces germes féconds le temps de se développer et de mûrir aux saisons qui leur étaient propres, il a de lui-même fait un choix.

Le système de ses prédécesseurs consistait à encourager toutes les branches de l'agriculture; la culture des céréales, l'élevage comme l'industrie laitière et à laisser au temps le soin de développer d'une manière naturelle ces différentes sources de richesses, les unes aux côtés des autres, sans se nuire, sans s'absorber.

C'était de la grande politique agricole. Le gouvernement a substitué à tout cela de la politiquerie, j'allais dire de la populacerie. Perdant de vue qu'en fait d'agriculture les changements doivent être lents, il a inauguré un système de réforme à outrance et de changements à vue.

Les ministres ont oublié que bien des innovations, l'application de bien des théories, en apparence fort avantageuses, ne peuvent être faites avec un égal succès dans toutes les parties d'un pays. Ils ont oublié ce principe, bien élémentaire pourtant, " que c'est l'étendue de la demande qui partout assigne à l'agriculture la mesure de ses efforts."

Comme le dit un auteur, " que l'on examine ce qui se passe dans tous les pays, et l'on verra l'agriculture ne modifier ses formes,

n'étendre ses opérations que dans la mesure marquée par le taux auquel se vendent ses produits."

Le gouvernement actuel voyant que les produits de notre industrie laitière étaient bien cotés sur les marchés, a voulu en faire un moyen de popularité, Il a réclamé cette industrie comme son œuvre unique. Il a organisé, sur tous les points du territoire, de grandes assemblées publiques que l'on désignait du nom pompeux de conventions agricoles. On n'a plus parlé au peuple des actes administratifs stupéfiants qui caractérisent l'administration actuelle. L'industrie laitière, tel était le cri de guerre des ministres que le peuple ne voyait plus qu'entourés de dignitaires ecclésiastiques, à travers la fumée de l'encens, quand il ne lui était pas donné de les entendre au lutrin, chanter le magnificat, et s'attribuer l'abondance qui revenait dans les greniers. *Et abundantia in turribus nostris.*

Les caissiers des banques dans lesquelles on faisait de gros dépôts, au risque de les perdre, comme celui fait à la banque du Peuple, pour rendre l'opinion de M. Bousquet favorable à l'emprunt légendaire, les gros financiers luttaient d'éloquence avec les piochiers de l'art agricole. Les conférenciers agricoles, ignorants mais gloutons, ratés de l'agriculture, fruits secs du parti conservateur, incapables même d'entrer dans le service civil, refuge obligé de tout ce que ce parti compte de défenseurs aux temps des combats électoraux, tous criaient en chœur que le gouvernement avait sauvé la province — sauvé le commerce, sauvé l'agriculture !

Et après quatre années, on s'aperçoit tout-à-coup que rien n'est sauvé. L'agriculture souffre plus que jamais. La crise commerciale sévit avec une désespérante intensité. Les marchés sont encombrés de produits qui se donnent.

Le gouvernement voulait que

nos
que
le p
ries
air
con
mat
plu
plu
dro
per
des
dér
tru
peu
qua
dra
beu
pri
sai
cov
éri
tric
L
gea
rou
con
ceu
des
nis
ce
som
me
mi
po
vo
dif
il
Il
sif
en
fro
po
Pr
rep
lul
l'F
gri
wa
"
est
Pr
lul

nos agriculteurs ne produisissent que du fromage d'abord, et quand le pays a été couvert de fromageries, l'honorable commissaire, d'un air inspiré, de ce geste qu'on lui connaît, rasait tout cela, anathématisait tout cela. Il ne voulait plus que du beurre ! Et il multipliait les beurreries, distribuant à droite et à gauche, sans cependant perdre de vue la couleur politique des suppliants, des sommes considérables pour aider à leur construction. Dans certains endroits peu peuplés, les vaches manquaient. Peu importe, elles viendraient quand il y aurait une beurrerie. Après elles, les propriétaires. Les paroisses grandissaient, et notre honorable ministre courrait à quelques lieux plus loin ériger une autre fabrique colonisatrice.

Dans son vol d'aigle, il négligeait les chemins, oubliait les routes nouvelles nécessaires au commun des mortels, même à ceux qui ont le bonheur de posséder une beurrerie dont le mécanisme a été fourni par les amis de cœur des ministres MM. McPherson & Taché. Il supprimait la moitié des octrois pour les chemins de colonisation, comme si on pouvait coloniser et grandir sans voies de communication. Aucune difficulté ne l'arrêtait. D'un bond, il franchissait tous les obstacles. Il eut fait rougir les étalons poussifs du Haras National.

Aussi quel enthousiasme à son endroit ! Ce fut tel qu'un homme froid et qui ne s'emballe pas pourtant, l'Honorable Secrétaire Provincial, s'écriait devant un des reporters de "l'Evenement" qui lui demandait s'il croyait que l'Honorable Commissaire de l'Agriculture irait recueillir à Ottawa, le portefeuille de M. Angers : "Vous n'y pensez pas, M. Beaubien est le père des cultivateurs de la Province, que feraient-ils sans lui ?"

Je dois, cependant, à la vérité

de dire, que dans ce temps la l'Honorable Secrétaire de la Province convoitait un tantinet ce portefeuille, et que ces paroles pouvaient bien avoir un tout autre but que celui de conférer à l'Honorable Commissaire de l'Agriculture une paternité pleine de responsabilité et fort contestable d'ailleurs.

Maintenant nous voyons les résultats. Nous voyons notre fromage et notre beurre, qui ne peuvent compter que sur un marché ne rapportant que des prix ridiculement bas.

Nous voyons que notre production égale presque la demande, et que si elle continue, elle la dépassera bientôt.

Nous prévoyons à courte échéance, si on n'y voit de suite, la ruine d'une industrie destinée à nous donner de longues années d'aisance, si l'on ne l'avait exploitée pour couvrir les fautes, cacher les vices de l'administration actuelle.

Car on n'a parlé au peuple d'agriculture, on n'a couvert la province de prétendus éducateurs que pour imiter le jeu du prestidigitateur qui détourne l'attention pendant qu'il escamote les légendaires muscades. Avec cette différence toutefois, qu'au lieu de muscades ce sont ses libertés, ce sont ses millions que l'on a escamotés.

On a fait plus de discours que de besogne.

COMPARONS LES ACTES

Voici un tableau indiquant les sommes votées pour des fins agricoles sous les deux administrations. J'omets bien des sommes votées par le gouvernement Mercier et je donne crédit au gouvernement actuel pour toutes les sommes votées depuis 1892 :

Année finissant le 30 juin 1888

Budget.....		\$129,200.00
Divers : Ponts en fer.....	\$ 25,000.00	
Code Municipal.....	5,000.00	
Chemin maritime du Saguenay.....	3,000.00	
	<hr/>	
Budget supplémentaire :		
Agriculture.....	3,300.00	
	<hr/>	
	\$36,300.00	\$175,500.00
1889		
Budget.....		\$191,600.00
Dépenses spéciales :		
Ponts en fer.....	\$100,000.00	
Etablissement vaccinique.....	2,500.00	\$102,500.00
	<hr/>	
		\$294,100.00
1890		
Budget.....		\$188,900.00
Divers :		
Pour palais de justice dans les municipalités	\$2,500.00	
Exposition de Chicoutimi et Saguenay.....	2,000.00	
Ponts en fer.....	50,000.00	
Exploration des comtés de Lévis.....	10,000.00	\$64,500.00
	<hr/>	
		\$253,400.00
Budget supplémentaire :		
Chemins de colonisation.....	\$2,000.00	
Manuel Cour Commissaires.....	375.00	
Secours aux pauvres du Labrador.....	3,944.00	
Cour de Kamouraska.....	1,500.00	\$7,819.00
	<hr/>	
		\$261,219.00
1891		
Budget.....		\$198,100.00
Dépenses :		
Municipalités, palais de justice.....	\$ 2,800.00	
Ponts en fer.....	100,000.00	
Empierrement des chemins de campagne...	10,000.00	
Chemins de colonisation.....	50,000.00	\$162,800.00
	<hr/>	
Budget supplémentaire voté en 1892.		\$360,906.00

Au 30 juin 1892

\$129,200.00

Budget..... \$240,687.50

Dépenses diverses et spéciales :

Municipalités.....	\$	500.00	
Ponts en fer.....		100,000.00	
Empierrement des chemins ruraux.....		10,000.00	
Cour de Circuit Kamouraska.....		9,000.00	\$119,500.00

Régime actuel..... \$360,187.50

\$175,500.00

Budget supplémentaire pour l'année expirant le 30 juin 1892..... \$ 2,259.35

Au 30 juin 1893

\$191,600.00

Budget..... \$166,519.25

Dépenses diverses et spéciales :

\$102,500.00

Fonds des municipalités.....	\$	500.00	
Exposition de Chicago.....		12,000.00	\$ 12,500.00

\$294,100.00

\$179,019.25

30 juin 1894

\$188,900.00

Budget..... \$153,900.00

Divers :

\$64,500.00

Exposition de Chicago.....	\$	10,000.00	
Hygiène.....		1,000.00	
Budget supplémentaire.....		37,500.00	\$ 48,500.00

\$253,400.00

\$201,400.00

30 juin 1895

Budget..... \$181,400.00

Divers :

\$7,819.00

Municipalités.....	\$	500.00	
Conseil hygiène.....		9,500.00	
Chemin.....		1,000.00	
Budget supplémentaire.....		44,490.00	
Hygiène.....		1,200.00	\$ 57,690.00

\$261,219.00

\$239,090.00

30 juin 1896

\$98,100.00

Budget..... \$183,400.00

Divers :

\$62,800.00

Fonds de municipalités.....	\$	500.00	
Hygiène.....		10,000.00	
Vaccin.....		2,500.00	
Budget supplémentaire.....		\$43,500.00	\$56,500.00

\$60,906.00

\$249,900.00

Et dans ce montant, je comprends celui que nous ont coûté les beaux discours des conférenciers agricoles, médecins las d'arrondir des pilules, cultivateurs que le shérif a violemment détachés de leurs propriétés, étudiants en droit, parents de ministres, candidats défaits, adversaires récompensés pour s'être retirés de la lutte au moment favorable.

L'IGNORANCE DES CULTIVATEURS

Avant le gouvernement actuel, nos cultivateurs passaient généralement pour être assez instruits. Ils faisaient de la culture économique et payante, modifiant leurs méthodes au fur et à mesure que le besoin s'en faisait sentir, avec la lenteur qui produit la sûreté.

C'était une classe modèle, et tout le monde en était fier.

En 1892, tout cela change tout-à-coup. On n'entend plus parler que de l'encroûtement de la classe agricole. De toutes parts on tonne contre sa déplorable ignorance, son horreur de l'instruction et des méthodes nouvelles.

On découvre que nos champs ne sont plus remplis que de mauvaises herbes ; les fossés sont inconnus, comme l'art de labourer, semer, herser et égouter !

Le chiendent, oh ! le misérable chiendent, en a-t-on lancé des imprécations contre ce graminé. Et l'on commença une croisade enthousiaste contre l'ignorance des cultivateurs, et le chiendent qui en est la triste conséquence.

LES CONFERENCES AGRICOLES

Pour cela, on enrégimenta tous ceux que je viens de décrire a raison de \$5 par discours, en sus des frais de voyages. On inaugura les conférences en plein vent, par des praticiens improvisés qui croyaient démontrer leur expé-

rience en s'affublant d'habits malpropres.

Ces conférences agricoles ont bien coûté à la Province des sommes considérables qui vont toujours en augmentant d'année en année. Voici un état qui indique les montants dépensés pour cette œuvre de parole et de théorie :

1891-82.

O. E. Dallaire, conférencier, frais de voyage..	\$ 8 00
Geo. Moore, Conf.	195 90
M. P. Stenson, "	45 00
E. Rousseau, "	25 00
J. A. Caron, "	20 00
J. B. D. Schmouth, "	142 48
Rev. J. A. Moreau, "	20 00
E. A. Barnard, "	109 05
O. E. Dallaire, "	209 35
O. E. Dallaire, " traitement au 30 mai 1892.....	125 00
	<hr/>
	\$ 899 78

1892-93.

O. E. Dallaire, 12 mois traitement conférencier.....	\$ 1,000 00
O. E. Dallaire, frais de voyage.....	466 34
G. Moore, conf.	165 20
E. A. Barnard, "	199 50
J. B. D. Schmouth, "	17 21
A. P. Fortin, "	72 05
J. J. A. Marsan, "	17 20
F. X. M. Dequoy, pour défrayer les dépenses, convention St-Hubert	27 50
H. Nagant, frais de voyage, re conférences Ste-Thérèse.....	20 00
Hon. L. Beaubien, frais de voyage, re conférences Ste-Thérèse....	125 00
Divers. Frais de voyage des conférenciers au Congrès des Cultivateurs à Québec, etc...	775 65
	<hr/>
	\$ 2.775 65

habits mal-

ricoles ont
vince des
qui vont
nt d'année
tat qui in-
sés pour
et de théo-

8 00
195 90
45 00
25 00
20 00
142 48
20 00
109 05
209 35

125 00

\$ 899 78

\$ 1,000 00

466 34
165 20
199 50
17 21
72 05
17 20

27 50

20 00

125 00

775 65

\$ 2,775 65

1893-94

O. E. Dallaire, conf.	\$ 750 00
Dr Coulombe, "	980 15
Geo. Moore, "	742 71
Dr Grignon, "	664 25
Saül Côté, "	335 30
M. G. Blain, "	294 59
Pacifique Nantel, "	281 25
A. E. Barnard, "	246 25
J. J. A. Marsan, "	83 80

O. E. Dallaire, confé-
rencier, traitement... 1,000 00

Dr Grignon, conféren-
cier, traitement..... 800 00

B. Lippens, conf. 38 00

G. Buchanan, " 26 75

J. D. Guay, " 25 20

Rév. F. P. Côté, " 15 00

D. C. Bourbeau, " 10 00

J. B. D. Schmouth, " 6 75

Divers, (voir comptes
publics p. 147)..... 595 80

6,895 80

1894-95

J. B. A. Richard, conf. \$ 49 50

A. N. Neilson, " 15 30

Dr Grignon, " 137 85

Dr Coulombe, " 68 60

O. E. Dallaire, " 50 00

G. Moore, " 51 15

Dr Tremblay, " 100 00

F. J. A. Marsan, " 57 37

E. Lérquet, manuscrit
d'une conférence..... 5 00

Dr Coulombe, conféren-
ces en différents en-
droits..... 1,097 50

Dr Grignon, conférences
en différents endroits: 1,090 65

G. Moore, do 822 65

O. E. Dallaire, do 350 00

G. Buchanan, do 84 40

J. B. A. Richard, do 69 50

J. P. Nantel, do 68 00

A. N. Neilson, do 56 00

A. E. Barnard, do 55 00

B. Lippens, do 40 00

O. Giguère, do 30 00

J. D. Guay, do 28 75

J. A. Marsan, do 25 25

J. A. Lalonde, do 15 00

Rev. Dom. Antoine, do 10 00

Mgr de St-Hyacinthe,
par les missionnaires
agr..... 93 00

Dr W. Grignon, salaire
comme conférencier
sur l'agriculture..... 1,200 00

O. E. Dallaire, do 1,000 00

\$ 6,670 67

Soit un total de..... \$17,241 90

Cet état ne comprend pas les
sommes dépensées depuis le 30
juin dernier, et qui dépasseront de
beaucoup celles de six mille pias-
tres pour l'année expirée le 30 juin.

Jes discours nous ont-ils rendu
un service équivalant à ce qu'ils
nous coûtent ?

Combien de routes, de ponts,
d'améliorations publiques néces-
saires n'aurait-on pas pu faire avec
ces sommes qui se sont envolées
avec la parole des conférenciers ?

Aux colons qui demandent de
l'aide, le gouvernement envoie des
faiseurs de conférences.

LES AUTRES DEPENSES INUTILES

Il fallut, toujours, pour dissiper
l'ignorance des cultivateurs, en-
voyer en Europe — aux frais des
ignorants bien entendu — MM.
Gigault et J. D. Leclerc, qui firent
un rapport, très beau sans doute,
mais très peu lu, sur l'art agricole
en Suède et Danemark. Pourquoi
pas en Laponie ? Rapport et voyage
qui coûtèrent fort bien la somme
de \$1,200.00. Il fallut acheter le
manuscrit d'un traité sur l'agricul-
ture par M. Barnard, au prix
de \$1200 et qui nous a coûté jus-
qu'ici bien près de trois mille
dollars et ce n'est que le commen-
cement !

Il a fallu détourner trente pour
cent de tout l'argent voté pour les
cercles agricoles, afin de publier
un journal de l'agriculture, et sur-
tout de le faire imprimer par les
favoris éditeurs de journaux dé-
voués à la bonne cause.

Il a fallu faire explorer toutes les parties de la province de Québec par des amis pris de la monomanie des voyages à bon marché.

Et malgré tout, il paraît que l'ignorance subsiste, si l'on en croit le rapport du Rév. M. L. Tremblay, directeur de l'école de Ste. Anne. Nos cultivateurs s'obstinent à ne pas labourer cinq fois par été la même pièce de terre pour y détruire le chiendent, comme le leur enseigne le docteur Coulombe. Ils préfèrent laisser le chiendent et prendre leur temps pour semer le reste de leur terre.

Et quand la température est favorable, que le soleil et la pluie viennent à point, ils poussent l'amour de l'encroûtement, l'obstination ridicule, jusqu'à emplir leurs granges, faire ployer les poutres de leurs greniers sous le poids d'une moisson obtenue sans le moindre égard pour les théories du ministre et des conférenciers. Car, M. l'Orateur, on a vu cet acte d'incompréhensible aberration. Cette année même, en suivant les méthodes ordinaires d'il y a vingt-cinq ans, améliorées suivant que les pratiques quotidiennes le leur suggéraient, nos cultivateurs, nos mauvais cultivateurs, nos arriérés ont obtenu la récolte la plus abondante qu'ils aient eue depuis quelque vingt-cinq ans. Et preuve de non repentance, on les entend s'écrier quand quelques conférenciers viennent leur proposer une méthode nouvelle inventée par lui, qu'il n'a pas expérimentée, parce qu'il n'a plus de bien sous les pieds pour ce faire. "Donnez-nous une température propice, et nous vous montrerons que nous en savons plus long que vous sur l'art de cultiver. "Et dire que ces gens rencontrent des hommes—et j'en suis un—qui trouvent qu'ils ont raison.

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

M. l'Orateur, pour ma part, quand j'entends dire, quelque part,

que l'on va donner une conférence agricole, je ne puis m'empêcher de souhaiter que Dieu veuille que les cultivateurs se demandent avant de les imiter—ce que ces conférenciers ont produit pour eux-mêmes. Qu'ils nous montrent les grandes fermes qu'ils ont acquises par le seul travail de leurs bras. Qu'ils nous montrent celles qu'ils ont améliorées par ce moyen laborieux. Ils n'en ont point à montrer. Peut-être pourrions-nous plus facilement indiquer, dans les plus belles et les plus riches de nos paroisses les magnifiques fermes que la mise en pratique de leurs théories aurifères a fait passer du patrimoine de nos conférenciers dans celui du modeste voisin, qui l'a ajouté à celui que ses pères lui ont légué.

Nous croyons à l'enseignement agricole, mais nous n'y croyons qu'en autant qu'il est donné avec prudence. Et quand il est donné par des hommes incompetents, quand il tend à provoquer l'exécution d'œuvres dont le succès est problématique au début, et impossible si elles se généralisent, il devient dangereux et peut conduire à des résultats déplorables et fâcheux.

Il n'y a pas dix ans les mêmes hommes qui nous sont donnés comme infallibles aujourd'hui parcouraient la province en prêchant une espèce de guerre sainte contre la vache canadienne, le cheval canadien.

Ceux qui persistaient à garder des vaches canadiennes dans leurs troupeaux étaient des arriérés, des encroûtés. On a réussi à se faire croire.

Aujourd'hui tout est changé. On s'aperçoit, mais trop tard, que l'on s'est étrangement trompé. La vache canadienne n'a pas de supérieure, pas d'égale !

Mais il n'y en a plus ou presque plus dont la généalogie soit pure.

Et le gouvernement a dépensé près de cinq mille piastres pour en

retrouver la trace et créer un livre généalogique.

La même chose arrive pour notre cheval canadien, si frugal, si propre à notre climat rigoureux !

Nous croyons à l'agriculture. Et c'est parce que nous y croyons, et que nous la regardons comme la source de notre richesse et la base la plus puissante de notre édifice national, que nous ne pouvons nous défendre d'un profond mépris pour ceux qui veulent faire de son avancement et de sa prospérité, un escabeau pour monter au pouvoir, un appui pour s'y maintenir, et un voile pour cacher leurs fautes administratives.

LES TAXES AU POINT DE VUE AGRICOLE

Le gouvernement nous permettra bien de lui dire qu'il n'a pas donné à l'étude de la question agricole toute l'attention qu'elle mérite. S'il l'avait fait, il se serait aperçu que l'augmentation de la production à laquelle il s'est uniquement attaché, vers laquelle ont tendu tous ses efforts, n'est qu'un côté, peut-être le moins important, de la question.

Il aurait vu que la prospérité agricole tient encore et beaucoup à la sûreté de la propriété, à la liberté des transmissions. Il aurait vu que l'étude des débouchés doit marcher de pair avec l'encouragement à la production. Un auteur a dit " Au nombre des causes qui influent sensiblement sur le développement de l'art agricole, figurent les lois qui régissent la propriété territoriale ; ces lois ne sont favorables à la prospérité de la campagne, ou du moins ne la laissent prendre tout son essor, que dans la mesure où elles garantissent, d'une part, la sécurité de la possession, et de l'autre, la liberté des transmissions."

Le gouvernement s'est mis en opposition formelle avec ces principes reconnus, en faisant décréter

la nullité de tous les actes de transmission de propriété immobilières, qui ne seraient pas enregistrées dans le court délai qu'elle fixe, en imposant des droits énormes sur cette transmission même. La taxe sur les mutations de propriétés, par donation, ventes, etc., frappe d'autant plus la propriété rurale, qu'elle l'atteint plus nécessairement, et que, dans notre pays, on ne peut guère séparer l'idée de cultivateurs de celle de propriétaires.

Dans les villes, les trois quarts des mutations de propriétés se font par pure spéculation. Dans les campagnes, elles ne se font que quand elles sont nécessaires. L'habitant des villes en général habite des propriétés qui ne lui appartiennent pas, dont il n'est que locataire. Ses affaires, son négoce, s'exercent aussi facilement, d'une manière plus profitable peut-être dans ces conditions. Il ne devient propriétaire que quand il est devenu riche. Toute autre est la condition de l'habitant des campagnes, et surtout de nos cultivateurs. Il est presque d'absolue nécessité qu'il soit propriétaire du terrain qu'il cultive. Ce n'est que dans cette condition incommutable qu'il peut se livrer à ce travail opiniâtre, persévérant, d'amélioration féconde, qui augmente la richesse particulière et publique.

Le cultivateur fermier, dans ce pays, est rare—et d'ordinaire—très peu favorisé de la fortune. Et cela, parce qu'il n'a pas la stabilité que donne la propriété.

Le cultivateur est donc presque toujours un acquéreur forcé. Il n'achète jamais pour revendre ; il le fait pour établir ses enfants, pour arrondir son lopin de terre.

Il ne peut donc éviter le paiement de la taxe, des droits sur les mutations de propriétés. Il lui faut de toute nécessité la payer pour vivre, puisque pour vivre il lui faut devenir propriétaire. Cette

taxe, dont l'habitant des villes peut éviter le paiement en renonçant au luxe ou à la spéculation, le cultivateur est forcé par le seul fait de son état et de la condition de l'agriculture dans ce pays, de la payer, coûte que coûte, s'il veut réussir. Car la terre, pour lui, c'est le capital, le capital que le plus humble ne peut acquérir sans payer des droits considérables, tandis que les marchands des villes peuvent entasser, dans leurs vastes magasins, des marchandises valant des millions sans payer rien au Trésor provincial.

Voilà l'iniquité, grande au point de vue agricole, des lois imposant des droits sur la transmission de la propriété immobilière. Voilà comment ces lois frappent le cultivateur avec des verges de fer, et sont sans rigueur contre les marchands et les gros capitalistes.

LES PRIVILEGES

Tous les ans, de nouveaux projets de lois nous sont présentés demandant des privilèges, que l'on accorde presque toujours à l'ouvrier des villes, aux employés publics, la plupart grassements rémunérés, aux commis, aux constructeurs, que sais-je enfin ?

Les gages des ouvriers sont insaisissables pour les trois quarts ; la plupart de leurs biens meubles le sont également.

Le commis est privilégié sur le fonds de commerce du propriétaire qui l'emploie. Le constructeur l'est sur les édifices qu'il érige. Les employés publics sont privilégiés. Ceux du parlement fédéral sont complètement à l'abri de l'effet d'un jugement de nos cours ; et ceux du gouvernement provincial sont assurés que les trois-quarts de leur salaire sont hors de la portée de leurs créanciers.

J'en n'en finirais pas, si j'entreprendais d'énumérer tous les privilèges de nos lois d'exceptions. Mais le cultivateur, lui, quand les mau-

vaises récoltes successives, la maladie, les accidents, l'ont mis hors d'état de rencontrer ses obligations, la main de la justice s'appesantit sur lui sans que rien ne vienne en amortir les coups. On saisit tout. On prend tout. A peine lui laisse-t-on de quoi subsister, lui et sa famille, pendant trente jours ! Celui qui irait proposer d'exempter de saisie le quart de sa récolte provoquerait un rire inextinguible d'un bout à l'autre de la Province. On le regarderait comme un excentrique, peut-être un aliéné. Mais on trouve tout naturel de mettre à l'abri de tout recours le salaire d'un employé retirant depuis \$1000 à \$3000 du Trésor public.

Le marchand a, pour le recouvrement de ses créances, des lois spéciales qui rendent plus expéditive la justice qu'il réclame. Le propriétaire, lui aussi, peut procéder sommairement à recouvrer ses loyers. Mais le cultivateur, lui, quand il est créancier, ne peut faire mouvoir la justice qu'avec une extrême lenteur. Les lois qui régissent nos voies, le code municipal tout entier, sont un inextricable dédale, où se perdent tous ceux qui s'y aventurent.

Le marchand de gros peut suivre sa marchandise et la reprendre intacte des mains de son débiteur malhonnête ou malheureux dans un délai fixe.

Le cultivateur, qui ne fait guère de bénéfice, qui ne spécule pas, lui, voit le prix de ses produits passer dans le gousset du marchand de gros, contribuer à augmenter le chiffre de ses affaires, à arrondir sa fortune. Mais quand il le réclamera du marchand de détail, à la solvabilité duquel il s'est fié, ce dernier lui répondra par une cession de biens ? Les curateurs seront nommés par les mêmes marchands qui ont dans leurs poches l'argent qui revient de droit au pauvre cultivateur. Ces messieurs se constitueront ins-

pec
des
de
cré
dro
veu
tou
tre
sue
enc
dan
trô
titu
qui
ça
E
du
min
dép
de
inj
am
pro
mo
Cha
qu'
me
aut
teu
bre
à s
cou
vill
me
dée
tiva
tou
beu
ind
qui
aux
et j
ou
F
clas
fait
vu
dro
non
dor
agr
et c
V
mo
189

sives, la ma-
ont mis hors
obligations,
s'appesantit
e vienne en
ne saisit tout.
ne lui laisse-
er, lui et sa
e jours ! Ce-
d'exempter
e sa récolte
extinguible
la Province.
nime un ex-
un aliéné.
naturel de
ut recours le
retirant de-
Trésor pu-

ur le recou-
ces, des lois
plus expédi-
éclame. Le
peut procé-
écouvrir ses
vivateur, lui,
er, ne peut
tice qu'avec
Les lois qui
e code muni-
inextrin-
perdent tous
nt.

is peut sui-
la reprendre
son débiteur
oureux dans

ne fait guère
spécule pas,
es produits
et du mar-
buer à aug-
es affaires, à
lais quand il
rchant de
é duquel il
ui répondra
biens ? Les
nés par les
ui ont dans
qui revient
cultivateur.
titueront ins-

pecteurs ; tout se fera à la ville, à
des centaines de milles quelquefois
de la résidence du cultivateur
créancier, auquel il ne reste que le
droit d'attendre que ces messieurs
veillent bien lui annoncer qu'il
touchera dix centins dans la piastre
pour le produit d'un an de
sueurs et de travaux. Heureux
encore, si MM. les marchands,
dans leur ambition de tout contrôler,
de tout accaparer, ne consti-
tuent pas curateurs des hommes
qui finissent par tout garder. Et
ça c'est vu, M. l'Orateur.

Et tous ces prétendus défenseurs
du cultivateur, depuis l'honorable
ministre de l'agriculture jusqu'au
député du Lac St-Jean, ont refusé
de le protéger contre de pareilles
injustices, quand mon honorable
ami, le député de Montmagny,
proposait, le 27 décembre 1893, la
motion suivante : " Que cette
Chambre croit devoir déclarer
qu'elle espère que le gouverne-
ment, dans le but de protéger
autant que possible les agricul-
teurs et les colons contre les nom-
breuses pertes qu'ils sont exposés
à subir, fera adopter, sous le plus
court délai, une loi créant un pri-
vilège sur les biens de tous com-
merçants tombés en faillite ou en
déconfiture, en faveur de tout cul-
tivateur et de tout colon, et de
tous propriétaires et patrons de
beurreries et fromageries, et autres
industries agricoles, pour tous pro-
duits agricoles fournis et vendus
aux dits commerçants, dans l'an
et jour précédent telle déconfiture
ou faillite."

Proposition plus favorable à la
classe agricole pouvait-elle être
faite ? Et, cependant, qu'a-t-on
vu ? Tous les membres de la
droite, à part un, se sont pro-
noncés contre ce principe si sage,
dont l'application eut mis la classe
agricole à l'abri de bien des pertes
et de bien des désastres.

Voici quel a été le vote sur cette
motion, voir page 367 J. Ass. Leg.
1893-94.

POUR.—Messieurs Bernatchez,
Bisson, Dechêne, Girouard, Gladu
Gosselin, Laliberté, Marchand
Morin, Parent, Pinault, Savaria,
Tessier (Portneuf), Tessier (Ri-
mouski), Turgeon.—16.

CONTRE.—Messieurs Allard,
Beaubien, Bédard, Cartier, Cas-
grain, Châteauvert, Chicoyne,
Cook, Doyon, England, Flynn,
Girard (Lac St. Jean), Greig, Gre-
nier, Hackett, Hall, Kennedy,
King, Lacouture, McDonald Mc-
Intosh, Magnan, Marion, Marti-
neau, Normand, Panneton, Petit,
Rioux, Simpson, Spencer, Taillon,
Tellier, Tétreau.—33.

Ces messieurs auront à rendre
compte de cette conduite. Les
électeurs les jugeront.

LES DÉBOUCHÉS

M. l'Orateur, la condition ac-
tuelle de nos agriculteurs est loin
d'être prospère. Et toutes les sta-
tistiques des honorables messieurs
ne réussiront pas à convaincre les
cultivateurs que le Pactole coule
dans leurs fossés. La récolte a été
magnifique ; les cultivateurs ont
des produits de toutes sortes à
mettre sur le marché. Comment se
fait-il donc que la gêne et la pau-
vreté augmentent dans nos cam-
pagnes ; que les fermes perdent
tous les jours de leur valeur vénale,
et que les capitalistes refusent de
prêter sur les propriétés rurales,
que l'on regardait autrefois comme
les plus sûres de toutes les garan-
ties. C'est que rien ne se vend,
tout se donne.

L'agriculture avance et grandit
toutes les fois que les débouchés
ouverts à ses productions s'élargis-
sent et s'améliorent, a dit l'au-
teur déjà cité ; elle s'affaïsse et
dépérit toutes les fois que ses dé-
bouchés se resserrent, et il est
facile d'en citer de nombreux
exemples. Et l'auteur cite les
campagnes romaines, plusieurs en-
droits de l'Espagne et de l'Italie,
où la charrue ne trace plus son
sillon, où la stérilité a succédé é

la merveilleuse fertilité d'autrefois !

Le gouvernement actuel s'est occupé de stimuler la production dans une seule branche de l'industrie agricole. Il l'a stimulée jusqu'à ce que ce qui devait arriver arrivât : l'encombrement des seuls marchés qui nous étaient ouverts. Le gouvernement actuel est le fils plus ou moins légitime de celui d'Ottawa. C'est dans les sentines de corruption de la capitale fédérale que s'est complété le coup d'Etat ; c'est de là qu'est venue la récompense de celui qui s'en est rendue coupable, en donnant illégalement la vie ministérielle au gouvernement de Boucherville, dont celui-ci est l'héritier.

Sous l'empire du régime économique inauguré, en 1879, par le gouvernement fédéral, la Province est devenue le champ de bataille des autres provinces. Elle a de plus payé les frais de la guerre de tarif avec les autres nations, qui en a été la conséquence. Pour protéger les manufacturiers d'Ontario, et les propriétaires des mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse, on est entré en lutte avec les Etats-Unis, qui ont fermé leur marché aux produits de nos fermes. La protection, qui a pour effet d'agglomérer la population dans les villes, et augmente le prix de la main d'œuvre à la campagne, est cause que l'agriculteur manque souvent de bras. Et le malheur est que, dans notre pays du moins, elle n'a pas tenu ses promesses de nous créer un marché rémunérateur pour les produits de nos terres.

Le gouvernement actuel ne peut avouer cela. Il accuserait ses bienfaiteurs et ses pères. N'admettant rien, il ne peut logiquement chercher à réparer les maux qu'engendrent la protection et les terribles représailles qu'elle nous attire. Il pousse à la production quand même et toujours, laissant au hasard le soin de nous en débar-

rasser. Il n'a pas même songé à mettre à l'étude, d'une manière sérieuse, cette question de suprême importance, de débouchés à créer, qu'il faut absolument, et sans délai, trouver pour le surplus de cette production.

Cette idée s'est-elle présentée, qu'il l'a repoussée comme un cauchemar, parce qu'elle lui faisait toucher du doigt l'immense plaie qui ronge notre classe agricole ; le chancre dévorant de la protection, de la protection qui augmente le prix de revient, sans hausser le prix de vente, de la protection qui ruine le cultivateur pour enrichir le manufacturier.

Cette question des débouchés, le gouvernement sait qu'à l'heure qu'il est c'est la question suprême, celle qui prime toutes les autres. Il doit entendre comme nous les cris des cultivateurs offrant leurs produits, demandant des marchés rémunérateurs, cherchant un placement avantageux pour leurs deniers. Et qu'on ne nous dise pas que nous introduisons dans cette chambre des questions qui sont du ressort d'un autre tribunal.

Je dis, M. l'Orateur, que nous faisons fausse route si nous continuons à marcher dans la voie où nous sommes engagés. Je dis qu'il est temps de laisser de côté l'esprit de parti, et de travailler à l'amélioration du sort de la classe agricole quelques soient les obstacles qui se dressent devant nous.

Je dis que si nous voulons éviter la catastrophe que nous préparent depuis longtemps les hommes d'Ottawa, nous devons lever la tête et parler haut.

Etudions ce qu'il nous faut, précisons nos demandes et transmettons-les à ceux qui, ayant le pouvoir de faire le mal, doivent au moins avoir le courage de laisser faire ceux qui veulent le réparer.

Pour ma part, le salut de l'agriculture, la prospérité de nos campagnes est là : il nous faut des

marchés, il nous faut des débouchés.

M. l'Orateur, je termine. J'ai parlé sans arrière pensée, dans le but d'établir les responsabilités comme de répartir les mérites. J'ai voulu mettre devant la Chambre et le pays le programme, agricole du parti auquel j'appartiens.

Parent de cultivateurs, représentant un comté agricole, je sens vivement ce que ressentent ceux avec lesquels je suis en perpétuel contact, en relations suivies, ceux parmi lesquels je compte mes meilleurs et mes plus fidèles amis.

■ Les accusations que l'on porte contre nos cultivateurs me bles-

sent. J'ai voulu y répondre avec la conviction la plus sincère et les repousser avec toute l'énergie dont je suis capable !

Les hommes qui siègent de ce côté-ci de la chambre, les libéraux, sont les amis naturels des faibles, les défenseurs de ceux qui n'en ont point.

Et chacune de leurs défaites coïncide avec un écrasement nouveau pour le peuple.

L'avènement au pouvoir du gouvernement actuel en est la meilleure preuve. Le jour n'est pas éloigné où le peuple prouvera qu'il nous comprend et nous approuve.

ne songé à
e manière
desuprême
és à créer,
t, et sans
surplus de

présentée,
me un cau-
lui faisait
euse plaie
e agricole ;
la protec-
iaugmente
hausser le
tection qui
ur enrichir

bouchés, le
u'à l'heure
on suprême,
les autres.
e nous les
ffrant leurs
les marchés
ant un pla-
pour leurs
nous dise
aisons dans
estions qui
utre tribu-

, que nous
nous conti-
la voie où
Je dis qu'il
côté l'esprit
er à l'amé-
classe agri-
es obstacles
nous.

oulons éviter
us préparent
es hommes
ns lever la

ous faut, pré-
et transmet-
yant le pou-
l, doivent au
ge de laisser
t le réparer.
lut de l'agri-
de nos cam-
ous faut des



M. BERNATCHEZ,

*Député du comté de Montmagny à la
Législature.*

M

la
ré
l'i
tu
L
va
m
l'i
j'a
ce

ra
p
é
d
p
ét
d
n
m
re
p
fé

DISCOURS

DE

M. BERNATCHEZ

Député de Montmagny

*Aux séances de l'Assemblée Législative du 26 novembre et
du 3 décembre*

M. l'Orateur,

A cette heure aussi avancée de la soirée, je me sens peu disposé à répondre aux grands discours de l'honorable ministre de l'Agriculture et de l'honorable député du Lac St-Jean. Mais, néanmoins, je vais essayer de faire certaines remarques que je crois être dans l'intérêt de la classe agricole que j'ai l'honneur de représenter dans cette enceinte.

Je dois des félicitations à l'honorable député du Lac St-Jean ; cependant il s'est permis quelques épithètes malheureuses à l'adresse de quelques journalistes de notre parti qu'il qualifie de rapaces et de feuilles de chou. Ce sont des paroles qu'il regrette maintenant, si l'on en juge par le ton modéré qui a dominé dans le reste de son discours. Tout en ne partageant pas ses vues, je l'en félicite.

On cherche à nous faire croire

que l'agriculture est prospère et que ce succès est dû aux efforts du gouvernement actuel, parce qu'il a dépensé des sommes fabuleuses en subsides de toutes sortes pour l'agriculture. De fait, l'on voit par les comptes publics qu'une somme de \$281,000, en chiffres ronds, a été dépensé.

NOUS VOTONS AVEC PLAISIR

C'est une somme que nous ne trouvons pas exagérée, car on ne s'objecte pas au total et on a dû remarquer que de ce côté-ci de la chambre, nous sommes toujours prêts à voter les montants demandés. Mais ce que nous critiquons et condamnons, c'est la manière dont on les dépense. La grande partie en est employée en pure perte et sans résultats avantageux pour le public intéressé. Regardez les détails avec sang froid et vous serez de mon opinion. L'on pré-

tend que nous sommes opposés à l'enseignement agricole parce que nous critiquons certains cercles agricoles, certains conférenciers agricoles et la plupart des écoles d'agriculture.

LES CERCLES AGRICOLES

L'honorable ministre prétend que la formation des cercles agricoles est son œuvre ; que ces institutions sont d'un intérêt majeur pour l'amélioration de notre culture et que c'est le moyen le plus rationnel pour faire sortir nos cultivateurs de la routine et de l'ignorance, etc., etc.

M. l'Orateur, nous ne sommes pas opposés aux cercles agricoles, et la preuve c'est que c'est moi qui du temps du gouvernement Mercier a été chargé, en ma qualité de président du comité de l'Agriculture, de faire adopter les idées du comité pour la formation des cercles par le corps si distingué du conseil d'agriculture. Car ces messieurs y étaient opposés et mes remarques les ont décidés à accepter l'idée qui a présidé à leur formation.

Nous sommes pour les cercles, pourvus qu'ils soient établis dans les endroits où les gens le désirent et veulent s'en occuper d'une manière sérieuse. Pour cela, il faut qu'il y ait dans les localités où ces cercles s'organisent des personnes qui veulent s'en occuper d'une manière active en faisant des sacrifices de temps et d'argent, qui possèdent des connaissances pratiques en agriculture et la confiance de leurs compatriotes. Dans ces conditions, ils ont leur raison d'être et ils porteront des fruits. Malheureusement, ils ne sont pas la plus grande partie de ceux qui sont mentionnés dans le rapport de l'agriculture, que le gouvernement a créé de force en demandant et en forçant pour ainsi dire les curés des paroisses à organiser un cer-

cle dans leur paroisse. Le curé, toujours zélé et bien disposé, commande, ordonne à ses paroissiens de s'organiser. C'est ce qu'on a fait dans bien des cas. On fait une assemblée pour l'élection des officiers et une ou deux autres réunions et tout est fini. Le gouvernement paye le double du montant souscrit, pourvu qu'il y soit donné deux conférences, par des conférenciers de son choix. Voilà l'avantage que le cultivateur en retire et cela coûte à la province \$40,000.00 par année. Et le montant augmente tous les ans !

LES CONFERENCIERS AGRICOLES

Les conférenciers agricoles nous ont coûté cette année plus de *six mille piastres*. On les envoie dans les paroisses faire une conférence souvent devant un auditoire bien peu nombreux, parce que les cultivateurs y entendent souvent des gens qui ont beaucoup de théorie mais peu de pratique, et recommandent une culture qui dans la plupart des cas augmenterait considérablement leurs frais sans augmenter les revenus. Ils les écoutent respectueusement. Mais voici le raisonnement qu'ils se font. "Il y a du bon dans ce qu'ils nous disent, mais d'un autre côté, à quoi va nous servir d'augmenter nos dépenses, peut-être aussi un peu nos produits ; mais, qu'est-ce que cela va nous rapporter ? Le peu qu'on récolte, on n'a pas de marché pour le vendre. Que ferons-nous de ce surcroît de production ? Maintenant, on ne peut avoir aucun prix rémunérateur sur nos marchés. Notre calcul, nous, c'est de tâcher de manœuvrer de manière à se maintenir sur nos propriétés. Nous n'avons pas l'avantage du gouvernement de taxer le peuple, nous, pour payer nos extravagances, il faut y regarder deux fois. "

LES ECOLES D'AGRICULTURE

Les écoles d'agriculture qui nous coûtent près de \$25,000.00 par année, quel résultat pratique en obtenons-nous ? L'honorable ministre d'agriculture a admis au comité d'agriculture que depuis trente ans que les écoles étaient en opération, elles n'avaient jamais donné satisfaction. Et aujourd'hui, au lieu d'en retrancher on les augmente, on en crée une nouvelle à Compton, qui aura probablement le même résultat que celle de Richmond avant longtemps, c'est-à-dire de fermer ses portes quand le gouvernement aura dépensé plusieurs milliers de piastres sur une propriété qui appartient à la municipalité. Voilà la politique économique du gouvernement.

On cherche à nous faire croire qu'on obtient dans les écoles aujourd'hui plus de satisfaction que par le passé, alléguant le grand nombre d'élèves qui les fréquentent. Oui, M. l'Orateur, il y en a un plus grand nombre, même il paraît qu'on en refuse, faute de place pour les admettre. Prenez le rapport de ces écoles et vous y voyez que la plupart ne vont là que pour y passer un mois, deux mois, trois mois, juste le temps des chaleurs et ensuite ils rentrent sous le toit paternel. Car le plus grand nombre de ces élèves sont des fils des gens des villes, qui n'ont pas plus d'idée de faire des cultivateurs, que je n'ai l'idée d'aller me jeter dans le fleuve, et c'est pour ces élèves qu'on crée des bourses et des récompenses. Et le ministre croit que c'est avec ce système d'instruction agricole qu'il va régénérer notre agriculture ! Eh bien, M. l'Orateur, qu'on cherche celui qui est sorti des écoles d'agriculture existantes depuis 30 ans, qui a pu montrer aux classes routinières, comme dit M. le Ministre à faire mieux qu'eux ? Vous cherchez en vain ! Car celui-là n'est pas encore connu. Ah !

monsieur on se plaint à nous insulter en nous qualifiant d'ignorants et de routiniers. Combien, M. l'Orateur, y a-t-il de gens de professions libérales qui siègent aujourd'hui sur les banquettes de cette chambre que leurs pères routiniers ont pu faire instruire et leur procurer le bien être tout en possédant souvent des terres hypothéquées pour la moitié de la valeur et en élevant des familles de 10, 12 et 15 enfants. Ils les ont fait instruire, et souvent leur laissent un patrimoine avec leur culture routinière !

CEUX QUE L'ON VEUT NOUS FAIRE IMITER

Trouvez-m'en parmi les grands agronomes qu'on nous cite toujours comme les hommes de science et d'exemple que nous devons imiter si nous ne voulons pas passer pour des arriérés et des ignorants, trouvez-m'en qui ont fait des merveilles en agriculture ! On en a vu en mains endroits de ces prétendus savants qui voulaient servir de modèle à leur voisins, ils montraient à labourer et herser avec les instruments améliorés, mais ils n'ont jamais montré à récolter ! Ils prétendaient pouvoir récolter du blé où les autres récoltaient de l'avoine, etc., etc. Mais après une expérience sur 2 arpents de terre pourtant excellentes, j'ai vu un de ces grands agronomes qui siégeait dans la chambre d'agriculture, faisait des lois pour nos cultivateurs, etc., je l'ai vu, dis-je, semer 3½ minots de blé et récolter environ 4 gerbes de blé, et il était bien étonné de voir ses voisins routiniers récolter du grain à pleine terre. Et lui, ce grand savant, ne ramassait rien ; de fait c'était inexplicable pour lui comme ça l'est pour bien d'autres qui croient tout savoir en agriculture, parce qu'ils ont lu plusieurs auteurs qui en parlent. Pour moi je ne vois pas de plus grand routinier que celui qui est convaincu

Le curé, composé, paroissiens ce qu'on a On fait une on des offi autres réu Le gouver du mon u'il y soit es, par des oix. Voilà ivateur en a province Et le mon- ans !

RS AGRI-

icoles nous plus de six nvoie dans conférence itoire bien e les culti- ouvent des de théorie et recom- ui dans la terait con- s sans aug- s les écou- Mais voici font. "Il y u'ils nous re côté, à augmenter aussi un a, qu'est-ce orter ? Le a pas de ue ferons- oduction ? voir aucun nos mar- , c'est de e manière propriétés. avantage du le peuple, travagan- ux fois. "

que les écoles d'agriculture établies depuis trente ans n'ont pas donné satisfaction et qui en établit une nouvelle à Compton ! Nous sommes en faveur d'une école d'agriculture centrale. Par le fait nous économiserions une somme importante chaque année, car on n'aurait qu'un professeur pour chaque branche d'instruction, tandis qu'aujourd'hui ils nous en faut le nombre voulu dans nos cinq écoles.

LA COLONISATION

La colonisation, pourquoi en parler ? l'honorable Ministre de l'agriculture et de la colonisation distribue si judicieusement les deniers que la Chambre met à sa disposition pour cette fin chaque année que personne ne peut être assez imprudent pour se plaindre. Enfin il paraît que les terres de la région du Nord de Montréal, du lac St-Jean, du Nomingue, de la Matapédia se peuplent comme par enchantement ! Il fallait une baguette magique comme celle que possède l'honorable Ministre de la colonisation, pour obtenir ce grand prodige. Mais d'un autre côté on néglige certaines localités qui ont besoin d'un peu d'aide dans ces années de crise pour pouvoir rester sur le sol qu'ils ont défriché avec tant de fatigues, celles-là si elles ne sont pas dans les régions chéries du Ministres inutile pour elles de compter sur rien. Aussi nous voyons grand nombre de familles qui abandonnent leurs propriétés pour prendre la route des États-Unis. On crie à tue tête : le pays est prospère, les cultivateurs font de l'argent car les banques en regorgent ! Mais vous agriculteurs, vous ne pouvez pas bénéficier de cette abondance d'argent, vos terres ont trop diminué de valeur, et vous ne pouvez plus emprunter. Mais d'où vient cela ? Pas de ce que nos gouvernements nous donnent trop d'avantages, je présume ?

Continuez à jubiler, à vanter vos exploits jusqu'à ce que vos prétendus protégés, ayant l'avantage de parler par le scrutin, vous jugent suivent votre mérite !

LA PRIME POUR L'EXPORTATION DU BEURRE

Un autre point, M. l'Orateur, sur lequel le ministre de l'Agriculture s'efforce de faire pardonner sa témérité, c'est celui des réfrigérateurs et de la prime de 1 centin par livre de beurre accordée à ceux qui expédient du beurre en Angleterre. L'honorable ministre a fait un grand effort d'éloquence pour démontrer qu'il avait eu raison de mettre de côté les protestations formelles du comité de l'Agriculture l'année dernière contre cette prime et la manière dont elle était proposée. Le ministre d'Agriculture n'a pas d'expression assez forte pour faire connaître au public combien il chérit cette classe agricole. Enfin l'on dirait quelle est l'objet de toute son affection et de son amour ! Que de sacrifices il s'est imposé ! que de fatigues ! que de sueurs il a versées pour nous, et dire qu'il y a encore des gens qui poussent l'ingratitude jusqu'à ne pas le reconnaître pour l'homme providentiel capable de sortir de la routine cette population qui y croupit !

LE RESPECT QUE L'ON A POUR LES CULTIVATEURS

Voici une preuve de son respect, M. l'Orateur. L'année dernière, le comité d'agriculture a fait un rapport à la Chambre recommandant l'établissement d'abattoirs à Lévis. Une somme de \$20,000 sous forme de garantie d'intérêt pendant 10 ans était demandée pour assurer l'établissement de ces abattoirs. Ce montant n'était payable que quand l'établissement serait en pleine opération ce qui nous aurait assuré une ligne de steamers

, à vanter vos
ne vos préten-
l'avantage de
vous jugent

EXPORTA- TIONS DE BEURRE

M. l'Orateur,
de l'Agricul-
ture, pardon-
est celui des
la prime de 1
beurre accor-
expédient du
L'honorable
grand effort
montrer qu'il
côté
ormelles du
l'année
prime et la
ait proposée.
l'année n'a pas
te pour faire
combien il
icole. Enfin
est l'objet de
son amour !
s'est imposé !
de sueurs il a
dire qu'il y a
poussent l'in-
pas le recon-
providentiel
routine cette
oupit !

LES PRÉTENDUS REFRIGÉ- RATEURS

son respect,
dernière, le
fait un rap-
commandant
ois à Lévis.
O sous forme
pendant 10
pour assurer
s abattoirs.
payable que
serait en
ui nous au-
e steamers

munis de réfrigérateurs et la ligne
rapide, car il est avéré que M.
Huddart n'a pu former de compa-
gnie en Angleterre que parce qu'il
n'a pu établir qu'il y aurait des
abattoirs attachés à cette ligne
pour alimenter ces steamers. Par
ce moyen nous aurions eu un mar-
ché pour expédier tous nos pro-
duits périssables et tous nos beur-
res dans les conditions voulu pour
le marché anglais. De plus ou
aurait divisé la production du sol :
ceux qui auraient voulu faire l'éle-
vage du bétail auraient pu le faire
avec avantage et ceux qui auraient
compris que la production du lait
pour l'alimentation des beureries
et fromageries leur était plus
favorable auraient pu continuer à
produire comme aujourd'hui.

Cette question a été soumise à
la chambre pour expression d'opi-
nion et cette chambre a été unani-
me en faveur de cette motion que
j'ai eu l'honneur de présenter. Ce-
pendant que s'en est-il suivi ? Ce
que le comité d'agriculture avait re-
commandé a été jeté au panier et
la prime du beurre qu'il avait com-
battu a été accordée pour faire
plaisir à quelques favoris ! Voilà
comme le ministre d'agriculture
respecte cette classe des cultiva-
teurs qu'il feint de tant aimer et
encourager !

LES PRÉTENDUS REFRIGÉ- RATEURS

Et pour se donner rason on
a fait installer des prétendus ré-
frigérateurs dans certains steamers
océaniques en y mettant une cer-
taine quantité de glace autour
d'un compartiment. Cette glace
était plutôt propre à causer l'hu-
midité qu'une fraîcheur convena-
ble pour la conservation de ce
produit si délicat. Cela a été si
bien compris par les masses que
très peu de personnes ont voulu
suivre les règlements fixés par
notre commissaire d'agriculture,
et aujourd'hui l'on veut prétendre

que cette invention a donné de si
bons résultats que nos beurres sont
placés avec avantage à côté des
beurres les mieux cotés sur le
marché anglais. S'il n'y avait eu
d'expédition en Angleterre, que le
beurre qui a passé par les réfrigé-
rants en question, la quantité
en aurait été petite, car d'après
un document officiel que je tiens
en mains il n'y aurait que 29,404
livres de beurre qui auraient été
primées. C'est une déception pour
l'honorable ministre, car il était
disposé, paraît-il, à dépenser la
somme demandée pour les abattoirs
\$20,000.00. Dans tous les cas, il a
déclaré dans son discours qu'il
serait payé à peu près \$1,500.00
pour la saison.

COMMENT ON NOUS TRAITE A QUÉBEC

Malheureusement pour nous
Québécois, on n'a pas pu bénéfi-
cier de ces prétendus avantages
car d'après la réponse de M. Ro-
bertson, les réfrigérateurs ne pou-
vaient s'ouvrir à Québec. J'en ai
moi-même fait la demande aux bu-
reaux ce de la compagnie Allan à
Québec. On m'avait dit que oui tout
d'abord, pourvu qu'avis leur en
fut donné huit jours d'avance.
Alors, je leur dis : samedi pro-
chain, j'aurai 50 boîtes de beurre à
expédier, et ainsi chaque semaine.
Quel n'a pas été mon désappointe-
ment quand je suis arrivé au
bureau de la compagnie avec mon
beurre ! Ces messieurs m'ont ré-
pondu que les réfrigérateurs se
fermaient à Montréal et ne s'ou-
vraient qu'à Liverpool.

Voilà, M. l'Orateur, comme on
est bien servi ici à Québec ! Le
pays paie pour ce qu'on appelle
une amélioration et cela ne béné-
ficie qu'à Montréal ! Hors de là, la
province n'est rien ! C'est ainsi
qu'on veut nous forcer à partir du
bas du fleuve et nous rendre à
Montréal pour expédier avanta-
eusement nos produits laitiers.

Bien plus, à ceux qui ne veulent pas se soumettre à ce régime, et qui déposent leur beurre à côté des réfrigérateurs—comme je l'ai fait moi-même—on fait payer pour les indemniser deux chelins et domie sterling par tonne de fret plus cher partant de Québec que partant de Montréal.

Tout de même, j'ai préféré subir cette surcharge et expédier mon beurre de Québec à côté des réfrigérateurs du gouvernement, et aujourd'hui je suis sûr de n'avoir rien perdu. Je pense même avoir obtenu autant, si non plus peut-être, et des prix meilleurs que celui expédié dans les réfrigérateurs qui avaient l'humidité des glaciers.

C'est avec de semblables histoires qu'on croit que le public va aller se jeter dans les bras des ministres en disant : Merci, vous êtes les sauveurs des agriculteurs ! Pour moi, je ne suis pas de ceux-là.

LE HARAS NATIONAL

M. l'Orateur, l'honorable ministre d'agriculture à toujours un mot de dérision à lancer aux députés de ce côté-ci de la chambre en rapport avec son Haras National, parce que c'est l'ex-gouvernement qui lui a accordé le subside qu'il a si religieusement retiré, l'hon. M. Mercier s'est laissé gagner par l'hon. M. Joly. Le ministre d'agriculture d'aujourd'hui connaissait le dévouement de M. Joly pour tout ce qu'il croyait avantageux à la province. M. Mercier aussi était toujours de tout cœur pour améliorer le sort des cultivateurs. Ces messieurs ont fait accorder cette subvention de \$6,000.00 par année pendant 5 ans et le gouvernement fédéral à souscrit un montant égal. Les deux gouvernements croyaient par le fait établir d'une manière permanente une institution qui aurait pu produire de bons résultats pour l'amélioration de la race

chevaline dans la province, si l'homme qui a réussi à obtenir cette énorme somme de \$60,000.00 avait eu un peu à cœur le bien-être de ses concitoyens et n'eut pas été pris d'autres ambitions que celle de tout accaparer à son profit, même au risque de faire faillite aussitôt le dernier paiement de cette prime empoché ! Et cela au grand scandale de la masse de notre population. Et c'est cet homme qui se pose comme le seul protecteur des classes agricoles !

DES MARCHÉS

Je me résume. Je dis, M. l'Orateur, que nous dépensons des sommes considérables pour nous procurer ce que les autres colonies ont à l'heure qu'il est ; mais que ces sommes ne produisent pas le bien qu'elles devraient produire. Pourquoi ?

Parce qu'elles sont employées dans la plupart des cas à créer du patronage, favoriser des monopoles, quand elles ne le sont pas pour acheter les consciences politiques.

L'Australie qui est trois fois plus éloignée du marché anglais, que ne l'est la province de Québec, nous a devancés. Pourquoi, parce que là on dépense pour le cultivateur et non pour le partisan—pour l'agriculture et non pour la politique. On ne dépense peut-être pas plus qu'ici, mais on a réussi à créer des débouchés sans limites aux produits agricoles.

On applique les deniers publics d'une manière profitable à la classe agricole, non pas à la classe des politiciens qui ont mangé au rateier de tous les partis comme on le fait ici sous le gouvernement actuel.

LES CULTIVATEURS SE SOUVIENDRONT

Tous les beaux discours, les vantardises ridicules du gouvernement actuel ne feront pas oublier

province, si
si à obtenir
de \$60,000.00
r le bien-être
n'eût pas été
ns que celle
à son profit,
faire faillite
paiement de
Et cela au
la masse de
Et c'est cet
omme le seul
agricoles !

HÉS

dis, M. l'Orateur, des som-
ons des som-
ur nous ont
s colonies ont
mais que ces
t pas le bien
duire. Pour-

employées
as à créer du
des monopoles
ont pas pour
politiques.
rois fois plus
glais, que ne
ébec, nous a
parce que la
ultivateur et
pour l'agri-
la politique.
tre pas plus
si à créer des
ces aux pro-

niers publics
le à la classe
a classe des
ngé au rate-
comme on
gouvernement

S SE SOU- NT

discours, les
du gouver-
t pas oublier

la taxe injuste qui pèse sur la propriété foncière des campagnes. Car cette taxe c'est le pauvre seul, celui qui est forcé de vendre, qui la paie. Il faut bien que le pauvre en passe par les conditions de l'acheteur qui lui dit : paie la taxe due au gouvernement ou bien je n'achète pas, ta terre sera vendue par le shérif et je l'aurai pour une bouchée de pain.

Ce n'est pas non plus en dénigrant nos cultivateurs, en les faisant passer aux yeux des autres provinces pour des *ignorants* et des *arriérés*, des *routiniers*, que les ministres actuels se feront pardonner tous les scandales de leur administration.

On pourrait le faire si le gouvernement voulait travailler patriotiquement au bonheur de la classe agricole ; s'il voulait faire plus d'agriculture et moins de politique. Car, M. l'Orateur, qu'on le remarque bien, quand les ministres sont dans les assemblées agricoles, ils s'écrient : nous ne faisons pas de politique ; mais une fois la session ouverte, on ne les entend plus dire que ceci : notre politique agricole. C'est donc qu'on veut tromper le peuple quand on l'assemble en lui criant qu'on ne veut pas faire de politique, qu'on le fait entrer dans les cercles agricoles en criant que ces cercles ne sont pas pour faire de la politique et qu'à chaque session on nous répète que ceux qui sont pour le cercle doivent être pour le gouvernement !

Le gouvernement aurait mieux à faire que d'essayer de mener les cultivateurs en leur donnant les quelques avantages que leur procurent quelquefois les cercles. Il ne réussira jamais à cela d'abord.

Ensuite, qu'il soit bien assuré

que tout le monde lui serait bien plus reconnaissant s'il nous donnait les moyens de vendre mieux nos produits, de les vendre plus facilement et plus cher. Il ne peut faire cela tout seul. Eh bien, je vais lui donner un moyen : qu'il nomme un comité pour étudier cette question. On a bien nommé des commissions pour refondre les statuts qui ont coûté \$75,000 à la Province. On a nommé une commission pour refondre le code de Procédure qui va coûter \$25,000. Nommons un comité chargé de s'enquérir des moyens d'améliorer notre sort. C'est pourquoi je propose la motion suivante :

“ Que cette chambre est d'opinion que pour remédier aux maux dont souffre l'agriculture dans cette province, il est urgent qu'elle s'enquière des moyens les plus sûrs et les plus expéditifs d'ouvrir des débouchés nouveaux et rémunérateurs à nos produits agricoles. ”

* * *

Le vote sur la motion Bernatchez a été comme suit :

Ont voté pour : MM. Bernatchez, Bisson, Bourbonnais, Caron, Déchène, Girard (Rouville), Gladu, Gosselin, Laliberté, Lemieux, Marchand, Morin, Parent, Pineault, Stephens, Tessler (Portneuf), Tessier (Rimouski), et Turgeon.

Ont voté contre : MM. Allard, Augé, Beaubien, Beauchamp, Cartier, Cholette, Chicoyne, Desjardins, Doyon, Duplessis, Flynn, Greig, Hackett, King, McDonald, McClary, Magnan, Marion, Martineau, Nantel, Panneton, Parizeau, Pelletier, Petit, Poirier, Rioux, Ste-Marie, Spencer, Taillon, Tétreau et Villeneuve.

EXTRAIT du rapport de l'École de l'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière pour 1894-95.

L'Honorable Ministre de
l'Agriculture et de la Colonisation,
Québec.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport des opérations qui ont été exécutées à l'École d'agriculture de Ste-Anne de la Pocatière, tant dans la théorie que dans la pratique, pendant l'année fiscale terminée le trente juin 1895.

.....
Néanmoins nous constatons avec chagrin que la généralisation des progrès, dans l'art si important de cultiver la terre, répond bien lentement aux efforts de l'énergie poussée qu'elle reçoit de la part des trois moyens de propagande nommés plus haut. Malgré les enseignements spéciaux donnés à toute la population rurale de cette province, malgré même l'esprit de prosélytisme qui anime la plupart de nos cercles et de nos sociétés d'agriculture, l'immense majorité de nos cultivateurs reste encore attachée aux errements et aux défauts des anciennes pratiques culturales. Si nous parcourons nos campagnes en observateurs sérieux, c'est à peine si nous pouvons compter un vingtième du nombre total de nos cultivateurs qui se livrent effectivement à une culture réellement améliorante et cela même dans les paroisses que l'on pourrait citer comme des modèles pour leurs idées de progrès.

Bien plus même, parmi les agriculteurs qui, les premiers, sont entrés dans la voie des améliorations,

un bon nombre n'ont eu que peu de succès. Malgré les sacrifices qu'ils se sont imposés et l'activité qu'ils ont apportée dans l'exécution de leurs travaux agricoles, les déficits se sont accumulés d'année en année et, après un temps plus ou moins long, ils se sont trouvés en face d'une ruine à peu près complète.

Ces malheurs trop fréquents ne peuvent avoir que des effets désastreux sur l'avancement du progrès agricole. En général le cultivateur ne reste attaché à la routine que parce qu'il est craintif. Pour l'amener à changer son système de culture, il faut lui en présenter un meilleur et lui fournir des preuves irrécusables que ce dernier donne de meilleurs résultats que celui qu'il a suivi jusqu'alors et qu'on lui conseille d'abandonner. Dans ce but, il faut avoir des faits indéniables, montrer une augmentation sensible des revenus de la terre et de l'aisance des cultivateurs connus comme pratiquant la culture progressive.

Les insuccès dans la pratique des améliorations agricoles ont pour effet immédiat d'arrêter tout progrès, même chez les cultivateurs qui y sont les moins réfractaires. Le plus souvent, on ne cherche pas à se rendre compte des causes qui ont amené ces insuccès ; on prend le fait brutal et on en conclut que toute culture progressive est ruineuse. Pour le

plus grand nombre des arriérés, le mot culture améliorante devient synonyme de culture d'amateurs. Alors s'élève contre les améliorations une barrière infranchissable pendant de longues années.

Afin de pouvoir généraliser la pratique d'une culture améliorante, il faut mettre en œuvre deux moyens d'action: d'abord démontrer au cultivateur, chiffres en mains, que les errements de la routine sont la principale cause de l'abaissement de notre fortune agricole; puis lui mettre sous les yeux des exemples de culture améliorante réellement payante. Si les désastres subis dans un système de culture progressive font mépriser les améliorations agricoles, les succès les feront rechercher et adopter.

Or, on ne peut démontrer clairement

que la culture routinière est ruineuse que si on la contrôle au moyen d'une comptabilité bien tenue. De même l'agriculteur de progrès ne pourra accorder toute sa confiance au système de culture améliorante qui lui est présenté que si la même comptabilité régulière lui démontre que ce système donne réellement tous les bons résultats qu'il promet. Ainsi, dans le cas d'une culture arriérée, comme dans celui d'une culture perfectionnée, l'agriculteur doit éclairer sa marche par une comptabilité régulière. Sans elle, il n'y a que tâtonnements suivis très souvent de résultats désastreux.

L. O. TREMBLAY, Ptre.

Directeur.

LES RESULTATS DE LA CULTURE AMELIORANTE QUE L'ON VEUT FAIRE PRATIQUER AUX CULTIVATEURS

Etat des recettes et dépenses de l'Ecole d'agriculture de l'Assomption, subventionnée par la province à raison de \$4,500.00 par année :	
Recettes de la ferme pour les douze mois expirés le 30 juin 1895.	\$2,842 63
Dépenses pour la même période.	3,551 13
Déficit.....	\$ 708 50

Rapport du Commissaire de l'Agriculture pour l'année finissant le 30 juin 1895, page 41.	
Rapport financier de la beurrerie pour les douze mois finissant le 30 avril 1895.	
Recettes totales.....	\$ 781 62
Dépenses.....	1,002 62
Déficit.....	\$ 220 89

re-Anne de

eu que peu
s sacrifices
et l'activité
ns l'exécu-
ricoles, les
és d'année
temps plus
ont trouvés
peu près

équents ne
ffets désas-
du progrès
cultivateur
outine que
our l'ame-
ne de cul-
ésenter un
es preuves
ier donne
que celui
er. Dans
faits indé-
augmenta-
nus de la
s cultiva-
pratiquant

pratique
coles ont
rêter tout
s cultiva-
ns réfrac-
nt, on ne
re compte
é ces in-
ait brutal
e culture
Pour le

LES MOTIONS

DE

NON CONFIANCE

C'est généralement sur motion pour comité des subsides que l'opposition demande à la chambre de condamner certains actes du gouvernement. Outre une censure directe, ces votes comportent un engagement solennel de la part de l'opposition, si elle arrive au pouvoir, d'éviter de tomber dans les erreurs qu'elle condamne, et d'opérer les réformes qu'elle réclame.

C'est à ce double point de vue que doivent être considérées les motions que l'on va lire.

LE CONTRAT VALLIÈRES

Cette motion demande quelques mots d'explications.

Tout le monde sait qu'en arrivant au pouvoir le gouvernement de Boucherville répudia tous les engagements de ses prédécesseurs. Le contrat Vallières, le contrat Langlais, le contrat Waterous, Dussault, etc.

Le contrat Vallières résultait d'une lettre de l'hon. P. Garneau, en date du 16 février 1891. Cette lettre confiait à MM. P. Vallières et James Walker, marchand de Montréal, la confection des meubles nécessaires à l'ameublement du Palais de Justice de Montréal, pour la nouvelle prison du district de Montréal, et pour les écoles Nor-

males, McGill et LaVal, à Québec et à Montréal.

Le 23 juin 1891, le commissaire des travaux publics, sur un certificat de l'ingénieur du gouvernement, constatant qu'il y avait des meubles actuellement fait pour représenter cette somme, paya \$60,000 à M. Vallières. Jamais les députés ne furent appelés à ratifier ce contrat et aucun des membres de l'opposition n'a voté pour le ratifier.

Sous M. de Boucherville, ce contrat désormais connu sous le nom de contrat Vallières, fut déclaré "illégal et contraire aux intérêts de la province. (Voir rapport du commissaire des Travaux publics pour l'année expirant le 30 juin 1896.)

Mais en 1894, ce contrat cessa tout à coup d'être contraire à l'intérêt public et le gouvernement Taillon le fit légaliser par les chambres. Pourquoi ???

Tous les députés de l'opposition votèrent contre ce contrat.

Et c'est la majorité ministérielle qui l'a adopté. Elle a fait plus, elle a confié à M. Vallières seul l'exécution des meubles nécessaires, non-seulement au palais de justice de Montréal, mais encore à ceux de Hull et de Pontiac! Au contrat originaire étaient annexées des listes de prix. La motion que l'on

va lire ne parle pas des meubles payés les prix dans ces listes ; elle ne mentionne que ceux pour lesquels le gouvernement et le parti ministériel ont refusé de fixer d'avance les prix d'achat. Nous invitons les électeurs à l'étudier soigneusement avant de se former une opinion sur la manière dont le gouvernement a accompli ses promesses d'économies !

M. Hector Caron a donc proposé :
Que par acte authentique passé à Québec en le bureau du premier ministre, devant maître J. A. Charlebois, notaire, le sixième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze, il fut convenu entre l'hon. L. O. Taillon et Ernest Gagnon, secrétaire du département des Travaux Publics, et Philippe Vallières, meublier de Québec, ce qui suit :

1. Sa Majesté, représentée comme susdit, s'oblige à prendre à l'établissement du dit Philippe Vallières et ce dernier s'oblige à fabriquer et à livrer, au fur et à mesure qu'il en recevra l'ordre, tous les meubles qui seront requis et dont le gouvernement aura besoin pour meubler les Palais de Justice de Montréal, Hull, et Pontiac.

2. La valeur de ces meubles devra être établie par des arbitres nommés en la manière ordinaire indiquée au Code de Procédure Civile, à l'exception toutefois des meubles dont le prix est déjà déterminé sur les listes qui ont été fournies par le département des Travaux Publics et dont une copie est annexée après avoir été signée et paraphée par les parties et le notaire soussigné, tel que le tout appert à la page 21 du rapport du Commissaire des Travaux Publics pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1894.

Qu'en vertu de ce contrat le dit Philippe Vallières a été requis de fournir des meubles au gouverne-

ment et qu'il en a fourni pour une somme totale de \$74,087.10

Que les meubles, dont la valeur a été fixée, à dire d'arbitres, en vertu du dit contrat, ont été évalués et payés les prix suivants :

PALAIS DE JUSTICE DE MONTREAL

Juin 10, 1894 :

1 banc pour la Cour de Pratique, le greffier, dép. greffier, conseil de la Reine et boîtes des témoins.	\$ 2,809
1 banc cour de Circuit, le greffier, dép. greffier, conseil de la Reine et boîtes des témoins.....	2,809
Juillet 9 :	
1 pupitre pour le député greffier.....	80
20 tables pour la cour d'Enquête, à \$25.00.....	500
1 pupitre pour greffier, cour Criminelle.....	125
1 canapé de juge.....	45
Juillet 25 :	
12 chaises à \$7.50.....	90
1 garde-robes pour le juge Bossé.....	90
Juillet 15 :	
2 pupitres à \$40.00.....	80
3 " à 40.00.....	120
9 " à 20.00.....	180
14 " à 20.00.....	280
68 " à 7.50.....	510
Août 28 :	
2 bergères pour chambre de juge à \$45.00.....	90
2 bergères pour chambre de juge à \$45.00.....	90
4 chaises pour la chambre du juge à \$30.....	120
1 canapé pour le juge Bossé	45
Septembre 5 :	
Réparer les grands bancs, les bourrer, les garnir en cuir et les vernir à \$35...	350
Réparer 11 bergères, les couvrir et vernir à \$20...	220
12 fauteuils en noyer noir, couverts en cuir pour la	

1	table, pour la Chambre du gardien.....	35
1	table, pour le shérif.....	35
1	“ “ protonotaire	40
1	“ “ chambre des témoins.....	65
1	table pour la bibliothèque.....	95
3	tables pour l'infirmerie	90
1	table à dîner pour les petits jurés.....	50
1	bibliothèque, chambre du protonotaire.....	89
2	bibliothèques, chambre des avocats.....	300
12	garde-robes pour avocats.....	215
8	do do	140
		<hr/>
		\$2,375

COUR DE BRYSON

1	pupitre pour le shérif....	\$ 100
1	bibliothèque pour le greffier.....	80
6	chaises d'office.....	72
1	canapé pour le shérif.....	45
1	table à dîner et sideboard pour jurés.....	70
1	bibliothèque, chambre des avocats.....	100
1	garde-robe pour les petits jurés.....	200
12	garde-robe pour les avocats.....	200
	meuble pour la literie...	200
		<hr/>
		\$1067

Que les frais de livraison des dits meubles ont été payés par le gouvernement et sont de: \$1,684.75 pour ceux livrés à Montréal; \$919.26 pour ceux livrés à Hull; \$605.65 pour ceux livrés à Bryson.

Que pour mettre ces meubles en magasin pendant quatre ans et leur transport dans trois différentes maisons, huit cents piastres ont été payées par le gouvernement, bien que le contrat n'ait été passé que le 6 juin 1894.

Cette chambre est d'avis que la quantité des meubles requise par le gouvernement et les prix payés

sont exorbitants et hors de proportion avec les revenus de la province, et elle croit devoir enregistrer un protêt énergique contre ces dépenses extravagantes qui constituent un gaspillage injustifiable et une violation flagrante des promesses du gouvernement.

L'ARGENT DE COLONISATION

Depuis que ce gouvernement actuel est au pouvoir, l'argent de colonisation n'est plus distribué dans l'intérêt des colons, mais est employé à servir les fins politiques du gouvernement.

Comme si tous les colons ne payaient pas les taxes que ces messieurs imposent!

Tous les ans l'opposition réclame justice égale pour tous. Cette année, elle est encore une fois revenue à la charge, mais le gouvernement a encore refusé de rendre justice.

M. Tessier de Rimouski a proposé l'amendement suivant :

Que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et remplacés par les suivants :

" Cette chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais elle regrette de constater que les derniers votés pour la colonisation sous l'administration actuelle, ont été distribués en différents endroits dans l'intérêt du parti au pouvoir et contrairement à celui des colons de cette province.

Que cette chambre croit devoir attirer l'attention du gouvernement sur le fait qu'il est urgent de pourvoir aux chemins et routes dits de colonisation dans les comtés qui n'ont pas eu, depuis 1892, la part à laquelle ils avaient droit des montants votés pour les chemins de colonisation. "

Le vote donne le résultat suivant : pour, 19, contre, 37.

LEURS ECONOMIES

Il y a une grande différence

entre ne pas dépenser et économiser. Economiser c'est retrancher sur le superflu et l'agréable pour ne s'en tenir qu'au strict nécessaire, ce n'est pas, en matière publique, faire comme le gouvernement actuel, ne pas dépenser ce qui est absolument nécessaire dans l'intérêt public.

Par exemple, est-ce faire une économie bien entendue que de retrancher cinquante pour cent des argents votés pour la colonisation ?

La motion qui suit prouve que les ministres se sont bien gardés de diminuer le salaire des employés.

M. Turgeon a proposé, secondé par M. Déchêne :

Qu'il appert par les comptes et documents publics :

Que la dépense pour le traitement des ministres et les salaires des employés dans les divers départements du gouvernement civil de cette province, s'est élevée, durant les quatre années 1892-93, 1893-94, 1894-95 et 1895-96, sous le gouvernement actuel, à la somme de \$822,717.54.

Et que la dépense pour le même objet n'a été durant les quatre années 1887-88, 1888-89, 1889-90 et 1890-91, sous le gouvernement Mercier, que de \$719,729.41.

Que le gouvernement actuel a ainsi dépensé, durant les quatre années dont il est entièrement responsable, pour les dits traitements et salaires du service civil, de plus que n'a dépensé pour le même objet, le gouvernement Mercier, durant les quatre années dont il était entièrement responsable, la somme de \$102,988.13.

Ce qui fait une augmentation de cette dépense sous le gouvernement actuel de \$25,747.03 par année.

Que cette augmentation de dépense n'est justifiée par aucune raison valable, et mérite d'autant plus le blâme de cette Chambre que le gouvernement actuel s'est engagé envers les électeurs de

cette Province à diminuer les dépenses du service civil, et a conséquemment violé ses promesses et ses engagements.

M. Gladu a prouvé lui que les dépenses se sont élevées à une plus forte somme sous l'administration actuelle que sous le gouvernement Mercier contre lequel ou a tant crié.

M. Gladu a proposé :

Que tel qu'il appert par les comptes publics, cette chambre constate que le gouvernement actuel, au lieu de diminuer les dépenses ordinaires d'administration des affaires de la province, comme il s'y était engagé lors de son entrée au pouvoir, a augmenté ces dépenses sans nécessité ni profit pour la province ;

Que pour les quatre années 1887-88, 1888-89, 1889-90 et 1890-91, sous le gouvernement Mercier les dépenses de ce chef se sont élevées en tout à la somme de \$14,898,584.40.

Et que pour les quatre années 1892-93, 1893-94, 1894-95 et 1895-96 (d'après les estimés soumis à cette chambre quant à cette dernière année), le gouvernement actuel a dépensé pour le même objet, la somme de \$15,892,167.34.

Faisant une augmentation de la dépense ordinaire, sous le gouvernement actuel, de \$993,582.94.

Que cette augmentation dans les dépenses de l'administration révèle chez le gouvernement actuel un oubli regrettable de l'engagement qu'il a pris envers le peuple de la province de diminuer ces dépenses et de pratiquer l'économie.

Et que pour ce, le gouvernement mérite le blâme de cette chambre.

LES \$5,000 POUR LA FERME MODELE DE COMPTON

La corporation de Compton est propriétaire d'une ferme modèle pour laquelle le gouvernement a depuis une coupe d'années payé

\$4,000. A l'avenir il lui paiera \$4,500 annuellement.

De plus il se propose de dépenser \$5,000 pour construire des bâtiments sur cette ferme qui n'appartient pas à la province.

Les écoles d'agriculture en sont rendues à nous coûter \$25,000.00 par année.

Nous rendent-elles des services proportionnés aux sacrifices que l'on impose au peuple de la Province? Nous ne le croyons pas, et c'est contre ces dépenses inutiles que M. Bernatchez a protesté par la motion suivante :

M. Bernatchez propose comme amendement :

Que cette Chambre ne concourt pas dans cette résolution, mais qu'il soit résolu :

Que l'augmentation des dépenses de \$8,000 sur le budget de l'année dernière, autorisée par cette résolution, est surtout causée par le fait que le gouvernement se propose d'affecter \$5,000 à la construction d'édifices sur la ferme modèle de Compton, laquelle n'appartient pas à la province ;

Que les écoles d'agriculture n'ont pas jusqu'ici produit de résultats proportionnés aux sommes énormes qu'elles nous ont coûté ;

Que sous les circonstances il est plus à propos de reformer nos écoles d'Agriculture existantes et de les mettre sur un pied d'efficacité réelle que de dépenser des sommes considérables pour la création de nouveaux établissements de ce genre.

UNE PERTE ÉNORME

Tout le monde se rappelle le fameux emprunt français.

En octobre 1894, une nouvelle se répandait tout-à-coup comme l'éclair : le trésorier Hall avait remis son portefeuille entre les mains du premier ministre Taillon.

Il fallait que quelque chose de bien grave fut arrivé pour qu'un ministre renonçât à une position

aussi honorable et perdit un salaire de \$4,000 par année,

Le jour se fit bientôt et l'on apprit avec stupéfaction que le premier ministre Taillon avait vendu plus de *cinquante-cinq mille* débetures en bons de la Province de cent piastres chacune pour \$77, sans demander de soumissions, au premier offrant.

C'était en octobre et il faisait cette transaction afin de racheter un emprunt échu le 15 juillet suivant !

L'amendement suivant montre une partie des désastreux résultats de cette étrange transaction.

M. Tessier (Portneuf) : propose

Que, d'après les déclarations ministérielles et les documents officiels produits devant cette Chambre, le dernier emprunt de cette province, pour \$5,332,976, n'a produit qu'un montant de 77 pour cent sur la valeur nominal des obligations, formant un escompte total sur cette opération de \$1,226,645 ;

Que le gouvernement de la Colombie britannique, d'après des renseignements de provenance authentique, a effectué, en mai dernier, un emprunt similaire produisant, déduction faite de l'escompte, un montant de 95 pour cent ;

Que la différence entre le produit de ces deux emprunts, calculée sur le montant de celui de la province de Québec, s'élève à la somme de \$960,000 que le gouvernement de cette province aurait pu épargner s'il eût déployé une habileté égale à celle du gouvernement de la Colombie britannique ; et qu'il a, en conséquence, occasionné à cette province une perte considérable.

LES 7,000,000,00 DU PACIFIQUE

La compagnie du Pacifique doit à la Province sept millions de piastres qu'elle est libre de nous rembourser en nous donnant six

mois d'avis. Elle avait donné au gouvernement l'avis de remboursement requis et nous pouvions toucher les sept millions en temps opportun pour rembourser l'emprunt de \$4,000,000,00 échu le 15 juillet 1895.

Ça ne faisait pas l'affaire de ceux qui voulaient se "graisser la patte" dans un emprunt du genre de celui que nous avons expliqué plus haut.

On manœuvra de manière à faire retirer l'avis de remboursement que nous avait donné le Pacifique. Cette compagnie nous payait 5% d'intérêt. A peine la session terminée, la compagnie du Pacifique reclama sa récompense. Et le gouvernement réduisit le taux de l'intérêt qu'elle nous paie, faisant ainsi perdre les sommes mentionnées dans l'amendement suivant :

M. Marchand propose que le 19 juin 1894, la Compagnie du chemin de fer Pacifique Canadien, informa le gouvernement de cette Province qu'à l'expiration de six mois, à compter de la date de cet avis, elle lui paierait la somme de \$7,000,000, représentant le reliquat encore dû et payable, sur le prix d'acquisition des deux sections du chemin de fer Q. M. O. & O. ;

Qu'à cette époque le gouvernement de cette Province était en négociation avec la société du "Crédit Lyonnais" et la "Banque de Paris et des Pays Bas" pour le renouvellement d'un emprunt au montant de \$4,106,461, négocié avec ces institutions l'année précédente et dont l'échéance devait arriver le 15 juillet 1895 ;

Que contrairement aux plus saines notions d'économie politique, le gouvernement, au lieu de profiter de cette circonstance, pour s'acquitter de cette dette et diminuer d'autant son passif, préféra renouveler le dit emprunt en ajoutant au passif de la Province, par un escompte exagéré accordé à ces institutions financières, une somme de \$1,226,645 ;

Que la dite Compagnie du Pacifique Canadien, après avoir, du consentement du gouvernement, révoqué, le 28 septembre 1894, son dit avis de remboursement, lui notifia de nouveau, le 4 février dernier, son intention de lui rembourser la dite somme de \$7,000,000, le 6 août suivant ;

Que le gouvernement n'ayant plus d'emploi immédiat pour cette somme considérable, proposa à la dite Compagnie d'en ajourner le remboursement moyennant une réduction dans le taux des intérêts, et qu'il fut définitivement réglé par un arrangement conciu entre eux, le 7 février dernier, que ce remboursement aurait lieu aux deux échéances suivantes :

\$3,500,000, le 1er mars 1904 et \$3,500,000 le 1er mars 1906 ; et que le taux des intérêts serait réduit à compter du 6 août dernier de son taux originaire de 5 p. c, à celui de 4½ p. c. par année, soit une perte totale de \$600,000 ;

Que, par cette réduction d'intérêt, le gouvernement a occasionné à la Province une perte annuelle de \$66,500 pour le temps qui reste à courir jusqu'à la première de ces échéances et de \$33,250 par année, depuis cette échéance jusqu'à l'échéance finale ;

Qu'à l'époque de son premier refus le gouvernement, au lieu de renouveler son emprunt de \$4,106,461, en l'augmentant, par le surcroit d'escompte, à \$5,332,976, et au lieu d'engager le crédit de la Province en contractant de nouveaux emprunts comme il l'a fait, aurait dû, au moyen du remboursement que lui offrait la dite Compagnie du Pacifique, s'acquitter de cette dette ainsi renouvelée et des autres engagements qui ont nécessité les emprunts subséquents.

LE SCANDALE OUMET-DE LA BRUERE-CHAPAIS

Le vote suivant parle par lui-même.

Qu'attendu : que le gouvernement, le cinq avril 1895, a admis l'Hon. Gédéon Ouimet, ex-surintendant de l'Instruction Publique, à prendre sa retraite, avec une pension annuelle de \$2,300.00.

Que le montant total payé par le dit honorable Gédéon Ouimet aux fonds de pension des membres permanents du service civil ne s'élève qu'à la somme totale de \$2,400.00.

Que la demande de l'honorable Gédéon Ouimet d'être admis à prendre sa retraite est basée sur le fait " que le travail lui pèse quelque peu " (Lettre de l'honorable Gédéon Ouimet au Secrétaire Provincial, en date du 26 mars 1895.

Que le gouvernement a nommé conseiller législatif, l'hon. Gédéon Ouimet, devenu incapable de remplir les devoirs de sa charge.

Qu'il a nommé l'hon. Boucher de la Bruère, Surintendant de l'Instruction Publique en remplacement de l'hon. Gédéon Ouimet, afin de permettre à un ministre sans portefeuille et sans salaire d'occuper la charge de Président du Conseil Législatif avec un salaire annuel de trois mille piastres en sus de son indemnité sessionnelle de huit cents dollars.

Que ces échanges de positions publiques que le gouvernement a cru devoir sanctionner et autoriser causent une augmentation de dépenses annuelles de \$1,380.00, en sus de la somme de \$2,000.00 payée, à l'hon. Gédéon Ouimet, par le Comité Catholique de l'Instruction Publique.

Que la Chambre n'a consenti à la passation de la loi 58 Victoria, chap. 15, intitulée " Acte concernant l'Orateur du Conseil Législatif que sur la promesse formelle que sa mise en opération n'augmenterait en aucune manière les dépenses publiques.

En conséquence, cette Chambre est d'avis que l'augmentation des dépenses causée par la mise à la retraite de l'hon. Gédéon Ouimet,

son remplacement à la charge de Surintendant de l'Instruction Publique, et la nomination d'un ministre sans portefeuille et jusque là sans salaire à la position de Président du Conseil Législatif constituent une violation flagrante des promesses faites à la Chambre et au pays, que cette dépense n'est pas encourue dans l'intérêt public, mais qu'elle l'est dans le but de récompenser des services politiques au détriment des intérêts bien entendus de la Province.

LES DIX MILLIONS

Tout le monde se rappelle que lors des élections de 1892, le grand cheval de bataille des conservateurs, c'était l'emprunt de dix millions.

M. Mercier était autorisé à emprunter 10,000,000 pour diverses fins mentionnées dans le statut de 1890, entr'autres pour construire une prison nouvelle, bâtir une école normale à Québec, pourvoir à la construction ou à l'achat d'un ou plusieurs asiles d'aliénés en temps utile pour l'expiration des contrats d'affermage, la construction de ponts en fer, et de grandes routes de colonisation, l'empierrement des chemins, etc.

Si l'on eut cru les orateurs et les ministres bleus, cette loi autorisant l'emprunt allait être rappelée dans le plus bref délai.

Eh bien, le croirait-on ? Le gouvernement a emprunté en 1893 4,200,000 d'abord pour rembourser l'emprunt de 1891, puis 3,000,000 en mars 1894. Il a en vertu d'une loi qu'il a fait passer lui-même depuis 1892 emprunté \$5,226,000 pour payer les \$4,000,000 empruntés par M. Mercier.

Et non content de cela, il a fait déclarer par la Chambre que sur les dix millions il avait encore droit d'emprunter \$3,200,000. C'est ce qu'il se propose de faire avant la prochaine session.

Il aura donc emprunté 3,000,000

en mars 1894, 5,226,000 en octobre 1894.

Et il se propose d'emprunter \$3,200,000.00, d'ici à la prochaine session, ce qui fera un total de \$11,200,000.00.

Et il n'aura rien fait de ce que M. Mercier se proposait de faire, de ce qui était mentionné dans le préambule de loi autorisant l'emprunt de dix millions.

C'est aux résolutions demandant de déclarer que le gouvernement avait encore droit d'emprunter \$3,200,000.00 que M. Déchéne a proposé l'amendement suivant.

Que ces résolutions ne soient pas maintenant lues une seconde fois mais qu'il soit résolu :

Que les hommes qui composent le ministère actuel n'ont obtenu le pouvoir qu'en s'engageant formellement à équilibrer les finances de la province sans recourir à de nouveaux emprunts ;

Que cet engagement est officiellement consigné dans le discours budgétaire, prononcé devant cette Chambre, par le Trésorier de cette province, le 20 mai, 1892, ou il fit, au nom de ses collègues, la déclaration suivante : (page 39)

“ Mon prédécesseur surmontait toutes les difficultés en faisant des emprunts et en se servant des fonds en fidéi-commis, mais il faut s'arrêter, pour la seule raison que la province ne peut plus recourir à d'autres emprunts. Fions, nous à nos propres ressources et faisons face aux difficultés avec nos propres moyens et notre énergie.”

Qu'en imposant de nouvelles taxes sur le peuple, le gouvernement s'était fait fort, au moyen du surcroît de revenu qu'elles produiraient et d'une stricte économie, de rétablir notre situation financière, sans engager davantage le crédit de la province ;

Qu'en violation de ses promesses formelles, le gouvernement, depuis qu'il est au pouvoir, a augmenté

la dette consolidée de plus de quatre millions de piastres ;

Que, par cette conduite, il s'est rendu indigne de la confiance cette Chambre qui considère qu'elle ne peut prudemment lui confier davantage le pouvoir d'engager son crédit.

SPENCER-WOOD

La propriété située en dehors de la ville qu'habite le lieutenant-gouverneur de la province de Québec est connue sous le nom de Spencer-Wood.

Elle appartient au gouvernement fédéral et la province n'en a que la jouissance.

Ce qui n'empêche pas que son entretien et son embellissement nous coûtent au-delà d'un quart de million depuis quelques vingt-cinq années. L'opposition croit qu'au lieu de taxer le peuple, on devrait demander aux lieutenants-gouverneurs qui reçoivent \$10,000.00 de salaire annuel de se loger à leurs dépens ou tout au moins d'habiter des logements qui nous coûteraient moins que \$10,000 par année—prix que nous coûte en moyenne Spencer-Wood !

Elle a fait connaître sa politique par la motion suivante :

“ Qu'attendu que les dépenses de réparations et d'entretien de Spencer-Wood depuis 1867 se sont élevées aux montants suivants :

1867-68.....	0 00
1868-69.....	0 00
1869-70.....	672 88
1870-71.....	3,184 30
1871-72.....	2,428 88
1872-73.....	6,492 30
1873-74.....	28,894 50
1874-75.....	8,476 75
1875-76.....	7,853 00
1876-77.....	7,753 11
1877-78.....	8,721 74
1878-79.....	7,249 74
1879-80.....	12,311 89
1880-81.....	13,245 87
1881-82.....	23,824 74

1882-83.....	23,780 24
1883-84.....	15,950 00
1884-85.....	10,129 07
1885-86.....	8,109 96
1886-87.....	6,737 32
1887-88.....	7,758 67
1888-89.....	6,114 22
1889-90.....	9,010 92
1890-91.....	8,204 35
1891-92.....	8,208 37
1892-93.....	8,851 31
1893-94.....	13,919 66
1894-95.....	9,416 00

\$368,359 88

Cette chambre est d'avis que vu l'état des finances de cette province, il est nécessaire de cesser de faire des dépenses de réparations, d'entretien et d'améliora-

tions à Spencer-Wood et d'en remettre la possession au propriétaire à l'expiration du terme d'office de celui qui l'occupe maintenant.

Que cette chambre compte sur le patriotisme éclairé et le désintéressement des personnes nommées au poste honorable et largement rétribué de lieutenant-gouverneur pour l'aider à réaliser cette économie considérable.

Inutile de dire que le gouvernement a fait rejeter par sa majorité habituelle, toutes les motions que nous venons d'énumérer.

L'opposition en appelle au peuple qui paie du verdict de la majorité parlementaire.

